


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Soixante-treizième session

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des institutions
régionales**
**Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des
résolutions de la Commission**
Note du secrétariat
Résumé

La présente note contient un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission au sujet desquels le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner de nouvelles orientations au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

Table des matières	<i>Page</i>
I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement	3
Résolution 71/4: Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	3
II. Commerce et investissement.....	6
A. Résolution 70/6: Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	6
B. Résolution 72/4: Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	7
C. Résolution 72/12: Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	8

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 17 avril 2017.

** E/ESCAP/73/L.1.

III.	Transports.....	9
	A. Résolution 68/4: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux.....	9
	B. Résolution 70/7: Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique.....	12
	C. Résolution 70/8: Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale.....	13
	D. Résolution 71/7: Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux.....	16
	E. Résolution 71/8: Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique.....	18
IV.	Environnement et développement.....	21
	A. Résolution 71/9: Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique.....	21
	B. Résolution 72/6: S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.....	25
	C. Résolution 72/8: Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique.....	36
V.	Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe.....	39
	A. Résolution 70/13: Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.....	39
	B. Résolution 71/10: Renforcer la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication au niveau régional au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.....	42
	C. Résolution 71/12: Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique.....	45
	D. Résolution 72/7: Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique.....	48
VI.	Développement social.....	49
	Résolution 70/14: Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique.....	49
VII.	Énergie.....	51
	Résolution 70/9: Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie.....	51

I. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Résolution 71/4

Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

1. Dans le paragraphe 3 de sa résolution 71/4, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prie la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les organisations non-gouvernementales compétents, tout en reconnaissant la nécessité d'agir afin de produire un impact tangible sur la vie des populations et communautés du Pacifique:

a) D'aider les membres et membres associés insulaires du Pacifique, sur demande, à renforcer leurs capacités et institutions nationales;

b) D'accroître la participation et la représentation du Pacifique dans les processus régionaux et mondiaux;

c) D'assurer la mise en œuvre d'une stratégie évolutive favorisant le développement durable des petits États insulaires en développement en renforçant le rôle de la Commission dans le suivi des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de l'évolution du programme de développement pour l'après 2015.

2. Dans le paragraphe 4 de sa résolution 71/4, la Commission prie également la Secrétaire exécutive de continuer de renforcer la représentation et la participation des petits États insulaires en développement dans les processus décisionnels et normatifs de la Commission, notamment à travers l'appareil de conférence, tout en reconnaissant les problèmes de nature géographique et autre propres à ces États qui rendent difficile leur participation aux processus intergouvernementaux.

3. Dans le paragraphe 5 de sa résolution 71/4, la Commission prie en outre la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

4. En exécution du paragraphe 3, le secrétariat, par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour le Pacifique, continue de coopérer avec les organismes pertinents du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations non-gouvernementales, à la mise en œuvre rapide des Orientations de Samoa dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. En exécution de l'alinéa 3 a), la CESAP, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), est le partenaire d'exécution du projet d'étude de l'impact des changements climatiques sur les migrations dans le Pacifique, financé par l'Union européenne et visant à répondre aux besoins nationaux et communautaires de Kiribati, Nauru et Tuvalu concernant les déplacements et les mouvements de population causés par les changements climatiques. Une réunion régionale consacrée au projet va être

organisée avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour discuter des résultats du projet et convenir d'un plan de travail pour de nouvelles activités dans le cadre de l'architecture sous-régionale du Pacifique. Si la CESAP a déjà collaboré avec le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique, la Communauté du Pacifique et le Forum des îles du Pacifique ainsi qu'avec des organisations non-gouvernementales afin de développer des capacités institutionnelles pour le financement et l'utilisation de l'information relative à l'énergie renouvelable et aux changements climatiques, et pour l'inclusion sociale, ses contributions principales ont consisté a) à promouvoir les droits des personnes handicapées par une action au niveau des politiques et de la législation dans la majorité des pays insulaires du Pacifique et par l'élaboration d'une loi type régionale en vue de faciliter l'application au niveau national de la Convention relative aux droits des personnes handicapées; b) à améliorer la planification nationale au moyen d'une assistance consultative technique au niveau national (par exemple l'élaboration d'un plan national de développement pour Kiribati) et à mettre en correspondance les plans et les budgets; à mettre en œuvre le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée dans plusieurs pays insulaires du Pacifique, notamment par des ateliers sous-régionaux de formation; et à animer des ateliers régionaux sur les politiques budgétaires et le développement durable à l'intention de responsables des finances et/ou de la planification; c) dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, à développer les capacités d'adaptation et de réaction par des services consultatifs régionaux et à fournir une aide pour les évaluations des besoins après les catastrophes; d) à animer un atelier sous-régional sur la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, deux ateliers sous-régionaux sur l'utilisation de l'information relative au climat pour une gestion souple de l'agriculture et des catastrophes ainsi qu'un atelier sous-régional de formation sur le financement de l'action climatique avec le Gouvernement fidjien; et e) à réaliser des projets nationaux aux Fidji (un atelier sur l'égalité et la protection sociales et une étude et un atelier sur le secteur privé et le financement de l'action climatique), à Kiribati (atelier sur l'égalité et la protection sociales) et à Samoa (étude et atelier sur le financement des infrastructures).

6. La CESAP a mis au point une stratégie pour la sous-région du Pacifique qui permettra d'améliorer la coordination de ses différents programmes de travail, de tenir compte des intérêts et des manières de faire des États membres du Pacifique et de renforcer les synergies avec le reste des Nations Unies. Ainsi par exemple, la Commission participe à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022) au niveau des équipes de pays des Nations Unies englobant tous les pays insulaires du Pacifique, à l'exception de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les résultats escomptés de la Stratégie correspondent aux objectifs de développement durable et aux Orientations de Samoa ainsi qu'aux priorités nationales et régionales des pays insulaires du Pacifique. Ils portent également sur certains domaines prioritaires de la Commission tels qu'énoncés ci-dessus. Ces efforts devraient permettre de constituer un cadre plus solide en vue d'une approche coordonnée et cohérente de l'ensemble du système des Nations Unies pour le renforcement des capacités nationales dans la sous-région, conformément aux Orientations de Samoa.

7. En exécution de l'alinéa 3 b), le secrétariat continue d'accroître la représentation du Pacifique en faisant mieux connaître les problèmes de la sous-région à travers ses publications et en fournissant une assistance financière aux participants à ses réunions, au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et au Dialogue de haut niveau sur le suivi du financement du développement en Asie et dans le Pacifique. Un effort plus

important est consenti pour resserrer la collaboration à l'intérieur des sous-régions en renforçant les liens avec les dispositifs intergouvernementaux régionaux et mondiaux. Ainsi, la CESAP, à la demande du Gouvernement fidjien et en collaboration avec des organisations sous-régionales, prête son concours au Pacifique dans ses préparatifs de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, en juin 2017. Les questions relatives aux changements climatiques et aux océans, ainsi que les moyens d'exécution, seront au cœur des travaux de la réunion préparatoire du Pacifique qui se tiendra en mars 2017 avec un soutien financier et technique de la Commission.

8. En exécution de l'alinéa 3 c), le secrétariat fournit une aide à la sous-région du Pacifique pour certains indicateurs globaux des objectifs de développement durable pertinents qui permettront de suivre la réalisation des objectifs, des Orientations de Samoa et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et d'en rendre compte. Une consultation ouverte et inclusive à l'intention des pays du Pacifique est organisée en mars 2017 avec un soutien financier et technique de la Commission pour discuter et convenir des indicateurs régionaux des objectifs pour le Pacifique ainsi que des conditions de mise en œuvre et de compte-rendu des résultats. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique sont censés les entériner sous la forme d'une feuille de route sur les objectifs pour le Pacifique lorsqu'ils se rencontreront en septembre 2017. La CESAP veillera à ce que son action à l'échelle sous-régionale soit coordonnée avec son activité au niveau régional au travers du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, avec la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'avec le rapport à venir sur les perspectives de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il ne s'agit pas seulement de renforcer la représentation et la participation du Pacifique aux niveaux régional et mondial mais également de permettre à la CESAP d'exécuter son mandat portant sur le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des Orientations de Samoa tant au niveau régional que sous-régional.

9. En exécution des paragraphes 4 et 5, les progrès dont il est rendu compte dans la présente note illustrent l'action menée par la Secrétaire exécutive pour favoriser un processus par lequel le Pacifique, en tant que région composée de petits États insulaires en développement et en tant que sous-région de la CESAP, est pleinement intégré au cadre général des objectifs de développement durable et au processus intergouvernemental au sein de la Commission, tout en reconnaissant que les États membres du Pacifique font face à des problèmes particuliers de nature géographique et autre qui leur sont propres. Compte tenu de l'éloignement de la sous-région et de son faible niveau de représentation au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, cette dernière voudra peut-être prendre note de la nécessité de soutenir le Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique (aujourd'hui épuisé), lequel contribue financièrement à la participation des États membres du Pacifique aux sessions de la Commission.

II. Commerce et investissement

A. Résolution 70/6

Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

10. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 70/6, la Commission priait la Secrétaire exécutive d'appuyer et de faciliter la création et l'organisation du groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, conformément au mandat figurant à la section I.B du rapport de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

11. Dans le paragraphe 3 de sa résolution 70/6, la Commission priait également la Secrétaire exécutive de lui faire rapport chaque année sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution jusqu'à ce que le groupe directeur ait achevé ses travaux.

2. Progrès accomplis

12. En exécution du paragraphe 2, le secrétariat a organisé la deuxième session du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier qui s'est tenue du 23 au 25 mars 2016 à Bangkok. La session, à laquelle ont participé des représentants de 31 États membres, a négocié et finalisé le projet de texte d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier et recommandé que la Commission l'adopte à sa soixante-douzième session en mai 2016. On y a également discuté de l'élaboration d'un projet de feuille de route pour la mise en œuvre de ses dispositions de fond. La session a recommandé que les groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur qui ont tenu leur troisième session du 21 au 23 mars 2016, poursuivent leur travail d'élaboration du projet de feuille de route afin d'en saisir le Groupe directeur à sa troisième session.

13. Toutes les sessions des groupes de travail et du Groupe directeur ont été organisées parallèlement à des activités de renforcement des capacités afin que les représentants gouvernementaux participants, en particulier ceux des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, en tirent le plus d'avantages possible. La quatrième session de chacun des groupes de travail se tiendra en séquence avec la troisième session du Groupe directeur qui aura lieu les 23 et 24 mars 2017 à Bangkok.

B. Résolution 72/4

Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

14. Dans le paragraphe 4 de sa résolution 72/4, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les États membres à devenir parties à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique;

b) De collaborer efficacement avec les institutions de financement internationales et régionales, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les organisations internationales et sous-régionales à la mise en œuvre de l'Accord;

c) De poursuivre et de renforcer davantage l'appui du secrétariat aux activités de renforcement des capacités liées à la facilitation des échanges et au commerce sans papier, notamment en lien avec la mise en œuvre de l'Accord, s'agissant en particulier des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral;

d) De s'acquitter efficacement des fonctions de secrétariat de l'Accord;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

15. En exécution de l'alinéa 4 a), le secrétariat a coordonné son action avec la Section des traités du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies¹ pour déposer une copie certifiée conforme. Le secrétariat a envoyé le 1^{er} octobre 2016 une lettre officielle à tous les sièges de gouvernement des États membres de la CESAP les informant que l'Accord-cadre était ouvert à la signature au Siège de l'ONU et soulignant les avantages potentiels qu'en retireraient les parties. Le secrétariat a également créé une page Web sur l'Accord-cadre pour faciliter l'accès à toute l'information pertinente².

16. En exécution des alinéas 4 a) et 4 c), le secrétariat a organisé les 24 et 25 novembre 2016 à Bangkok un atelier de renforcement des capacités sur l'Accord-cadre concernant la marche à suivre pour devenir partie à celui-ci et visant à discuter de sa mise en œuvre. Des participants de 17 États membres étaient présents.

17. En exécution de l'alinéa 4 b), le secrétariat s'est attaché à éveiller l'intérêt des autres organisations internationales pertinentes et à les tenir informées de l'Accord-cadre. En particulier, des consultations informelles avec le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont confirmé que ce dispositif constituerait un nouvel outil pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en Asie et dans le Pacifique. Des consultations entre l'Organisation douanière d'Océanie et le Bureau sous-régional pour le Pacifique ont également

¹ https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-20&chapter=10&clang=_fr.

² www.unescap.org/resources/framework-agreement-facilitation-cross-border-paperless-trade-asia-and-pacific.

confirmé la volonté de l'Organisation douanière d'Océanie d'établir un partenariat avec la CESAP sur la promotion et la mise en œuvre de l'Accord-cadre dans le Pacifique.

18. Le secrétariat poursuivra son action en exécution des alinéas 4 b) et 4 d) lorsque l'Accord-cadre entrera en vigueur.

C. **Résolution 72/12**

Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

19. Dans le paragraphe 4 de sa résolution 72/12, la Commission priait le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation d'examiner les recommandations formulées dans l'étude thématique *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific*³ et de présenter un ensemble complet et inclusif de recommandations à la Commission à sa soixante-treizième session.

20. Dans le paragraphe 6, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) De faire connaître aux États membres les dialogues sur la science, la technologie et l'innovation qui se tiennent dans diverses instances et organisations internationales, régionales et sous-régionales, en servant de passerelle pour faciliter la coopération et l'action commune si nécessaire;

b) D'encourager, par les mécanismes existants, les États membres à promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile, selon qu'il convient, afin d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique.

21. Dans le paragraphe 9, la Commission priait la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-treizième session des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

22. En exécution du paragraphe 4, le secrétariat a organisé une séance pendant les travaux du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation au cours de laquelle le Comité a examiné les recommandations énoncées dans l'étude thématique. Les résultats de cette séance, ainsi que les autres points de l'ordre du jour, figurent dans le rapport final du Comité⁴.

23. En exécution de l'alinéa 6 a), le secrétariat a produit une note⁵ à l'intention du Comité présentant une vue d'ensemble des mécanismes de coopération sous-régionale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans la région et a organisé une séance pendant les travaux du Comité consacrée au partage du savoir à l'échelle sous-régionale dans ces domaines.

³ Voir E/ESCAP/72/32.

⁴ E/ESCAP/CICTSTI(1)/10.

⁵ E/ESCAP/CICTSTI(1)/9.

24. En exécution de l'alinéa 6 b), le secrétariat s'est efforcé de susciter l'intérêt des secteurs public et privé et de la société civile pour des manifestations auxquelles les États membres ont participé. Par exemple, lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le secrétariat a organisé une activité qui a rassemblé des représentants de gouvernement et du monde de la recherche, des affaires et de communautés de la société civile de la région pour discuter de l'efficacité de la collaboration et de la coopération en matière de technologie et d'innovation entre ces secteurs pour soutenir les pays les moins avancés dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

25. En exécution du paragraphe 9, le rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sera soumis à la Commission à sa soixante-treizième session.

III. Transports

A. Résolution 68/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

26. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 68/4, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) et du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux;

b) De procéder en 2016 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase II du Programme d'action régional et de présenter un rapport avec des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports, à sa troisième session;

c) De rendre compte à la Commission, à ses soixante et onzième et soixante-treizième sessions, de la suite donnée à la présente résolution.

2. Progrès accomplis

27. En exécution de l'alinéa 2 a), la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports qui s'est tenue à Moscou en décembre 2016 a examiné les questions émergentes relatives aux transports ayant fait l'objet de débats et débouché sur l'élaboration de recommandations sur des mesures et des initiatives de politique générale en vue de renforcer la coopération et la connectivité régionales dans le secteur des transports pour le développement durable. La Conférence s'est terminée par l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017–2021) et à un certain nombre d'accords types visant à faciliter la logistique et les transports routiers internationaux dans la région.

28. S'agissant des infrastructures de transport, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs est entré en vigueur le 23 avril 2016. Dix-sept États membres ont à ce jour signé l'Accord et 11 sont devenus parties à celui-ci. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique comptent respectivement 29 et 18 parties. Les parties prenantes aux activités liées aux ports secs et aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ont pour but de promouvoir les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires ainsi que les services de logistique pour faire avancer le programme de développement de la région et progresser vers la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région.

29. En ce qui concerne les réseaux de transport maritime interinsulaire et de transport sous-régional de liaison, un atelier a été organisé en juillet 2016, accueilli conjointement par la Communauté du Pacifique, l'Organisation maritime internationale (OMI), la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Bureau sous-régional pour le Pacifique aux Fidji, atelier au cours duquel les participants sont convenus d'examiner des mesures de facilitation du transport maritime. Par ailleurs, en septembre et décembre 2016, le secrétariat, en collaboration avec l'Institut maritime coréen, a organisé deux réunions pour discuter de la sécurité maritime à l'échelle régionale. Enfin, en décembre 2016, le secrétariat a organisé une réunion consacrée aux infrastructures portuaires et à l'examen d'une nouvelle approche des interfaces portuaires entre les modes de transport maritime et terrestre afin de permettre aux pays archipélagiques et aux pays insulaires du Pacifique d'accéder à de nouveaux marchés.

30. S'agissant de la facilitation des transports, le secrétariat a entrepris de nombreuses initiatives au titre du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et fourni une assistance technique pour les négociations sur l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie. Les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie ont signé l'Accord lors d'une cérémonie organisée pendant la Conférence ministérielle sur les transports.

31. Au titre du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux, le secrétariat a mis au point quatre modules complémentaires pour aider les pays à négocier et à mettre en œuvre les accords de facilitation des transports. Des ateliers sur les différents moyens de résoudre les problèmes de facilitation ont été organisés en Azerbaïdjan, au Bhoutan, en Inde, en Mongolie, au Myanmar et au Viet Nam. En outre, une série de concertations qui se sont tenues en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest au cours de la période 2013-2015 ont conduit les pays membres concernés à s'engager fermement en faveur de l'élaboration d'un plan-cadre de connectivité pour la sous-région.

32. En outre, le secrétariat, en collaboration avec la BAsD, a achevé une étude de faisabilité sur l'application à titre expérimental d'un modèle sécurisé pour le transport transfrontière le long du couloir de transit entre le Bhoutan et l'Inde. Il a continué d'aider le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal à mettre en œuvre leur Accord sur les véhicules à moteur.

33. Quant à la logistique des transports, le secrétariat a effectué une étude puis publié un rapport intitulé « Regional Study: the use of logistics information systems for increased efficiency and effectiveness » contenant un examen des aspects techniques des systèmes existants d'information logistique nationaux et transnationaux, des meilleures pratiques ainsi qu'un

aperçu des normes recommandées pour les données et d'autres recommandations techniques, notamment le Modèle type des systèmes d'information logistique.

34. Le Secrétariat a également organisé la Conférence régionale annuelle des prestataires de services logistiques devant servir de cadre aux transitaires, aux opérateurs de transport multimodal et aux fournisseurs de services logistiques pour échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques dans le secteur des transports et de la logistique et discuter de questions et problèmes émergents et de solutions éventuelles.

35. S'agissant de la participation des secteurs financier et privé, le secrétariat a fourni une assistance aux Gouvernements du Bhoutan, du Cambodge et du Myanmar à l'occasion du lancement récent par ceux-ci des portails de partenariats public-privé sur Internet, constituant des points d'accès officiels à des informations sur ce type de partenariats dans ces pays, pour aider à mieux les faire connaître et comprendre, et attirer de nouveaux investissements privés.

36. Dans les domaines des transports durables, de la sécurité routière, des transports et des objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat a organisé une série de réunions et d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux pour renforcer les capacités des responsables des transports dans la mise en œuvre des politiques. Il a collaboré avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional pour planifier des sessions du Forum régional sur les transports écologiquement durables. Un projet consacré au renforcement des capacités des responsables des pays ayant des besoins particuliers dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a également été exécuté. Le 84^{ème} numéro du « Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific » (2014) contient cinq articles sur l'état des services de transport, leur contribution à l'amélioration de la santé, de l'éducation et leur impact au niveau communautaire. Le 85^{ème} numéro du Bulletin (2015) portait sur le transport urbain inclusif et durable tandis que le 86^{ème} numéro (2016) était consacré à l'accès rural durable.

37. En exécution de l'alinéa 2 b), une évaluation indépendante de la phase II du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016) a porté sur sa mise en œuvre et a abouti à des recommandations sur le contenu et la structure du nouveau Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021). Le Programme d'action régional, phase I, a été adopté par la Conférence ministérielle sur les transports en décembre 2016.

3. Questions à examiner par la Commission

38. La Commission est invitée à examiner, en vue de son approbation, la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I, (2017-2021), qui comprend un certain nombre d'activités visant à améliorer la connectivité régionale ainsi que les mesures prises dans le cadre du Programme 2030.

B. Résolution 70/7
Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

39. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 70/7, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique;

b) De rendre compte à la Commission à ses soixante-treizième et soixante-quinzième sessions de la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

40. La résolution a été adoptée en vue de résoudre les problèmes inhérents à la connectivité de transport que connaissent actuellement les pays archipélagiques et les pays insulaires en développement. À cet égard, le secrétariat a mené à bien une série d'activités dans des domaines clés liés à l'amélioration des services de transport maritime et autres services connexes.

41. En juillet 2016, un atelier a été co-organisé par la Communauté du Pacifique, l'OMI, la BASD et le Bureau sous-régional pour le Pacifique aux Fidji, au cours duquel les participants sont convenus d'envisager la possibilité de recourir à l'automatisation et/ou aux dispositifs de guichet unique déjà en place dans certains pays pour faire avancer l'idée de guichet maritime unique pour les formalités de dédouanement des bateaux et des chargements. Les pays sont en outre convenus d'étudier la possibilité d'harmoniser les documents, procédures et systèmes de dédouanement des bateaux, chargements, équipages et passagers dans la région du Pacifique et à cet égard ont prié les organisations régionales et les partenaires internationaux de faciliter l'assistance nécessaire et les consultations entre parties prenantes régionales.

42. L'atelier a été suivi d'une réunion d'experts sur l'amélioration de la connectivité maritime dans le Pacifique où les pays ont reconnu que le travail accompli par la CESAP dans le développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique contribuerait au développement futur de la connectivité régionale, notamment vers les pays insulaires du Pacifique et en sens inverse. À cet égard, ils ont noté que l'introduction du cabotage régional pouvait contribuer à l'amélioration des services maritimes et à des gains d'efficacité dans le secteur des transports maritimes locaux. Ils ont également noté que l'idée méritait d'être creusée et ont prié le secrétariat de prendre l'initiative dans ce domaine en diffusant des données sur les expériences réussies et les meilleures pratiques.

43. Reconnaissant que la poursuite de l'expansion du commerce maritime international contribuera à la présence de bateaux de plus en plus grands en nombre de plus en plus élevé, les décideurs de la région se sont mis d'accord pour procéder à une évaluation des politiques relatives à la sécurité maritime qui traditionnellement englobe un large éventail de domaines techniques comme la conception, l'exploitation et l'entretien des bateaux et des infrastructures portuaires, la définition et le respect des politiques et des règlements, l'application de la loi, le recrutement et la formation des officiers et des membres d'équipage, l'organisation et la gestion des services de

sauvetage, l'évaluation des risques et les audits de sécurité. Étant donné que les accidents qui se produisent en mer entraînent généralement des pertes en vies humaines et la destruction des écosystèmes maritimes, la nécessité s'impose de prendre des mesures pour en réduire l'éventualité par l'adoption d'une approche harmonisée et globale des problèmes mentionnés ci-dessus. La CESAP, en collaboration avec l'Institut maritime coréen, a organisé deux réunions sur cette problématique en septembre et décembre 2016 à Bangkok pour élaborer une stratégie. Un rapport est en cours de finalisation et sera publié prochainement.

44. Enfin, considérant qu'un système de transport régional véritablement intégré rendait nécessaire une nouvelle approche théorique de la conception des ports en vue de renforcer leur rôle de points d'accès aux zones d'arrière-pays, la CESAP a tenu une réunion sur les infrastructures portuaires en décembre 2016 à Bangkok. La réunion est convenue de la nécessité de repenser les interfaces portuaires entre les bateaux et les modes de transport terrestre pour permettre aux pays archipélagiques et aux pays insulaires du Pacifique d'avoir accès aux nouveaux marchés.

3. Questions à examiner par la Commission

45. La Commission est invitée à approuver la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), adoptés à la Conférence ministérielle sur les transports, en décembre 2016 à Moscou. Le Programme d'action régional comprend un certain nombre d'activités visant à améliorer la connectivité pour les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

C. Résolution 70/8

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

46. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 70/8, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés à mettre en œuvre la Déclaration ministérielle, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et institutions multilatérales spécialisés, les organisations sous-régionales pertinentes, et les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, et le secteur privé;

b) De rendre compte à la Commission à sa soixante-treizième session, de l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

47. En exécution de l'alinéa 2 a), le secrétariat a continué d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), conformément à la demande formulée dans la Déclaration ministérielle.

48. Pour faciliter l'adoption de décisions au niveau ministériel, la Conférence ministérielle sur les transports, à sa troisième session, tenue en décembre 2016 à Moscou, a procédé à un examen et à une discussion des problèmes émergents dans les transports puis élaboré des recommandations sur des mesures et des initiatives de politique générale en vue d'améliorer la coopération et la connectivité dans les transports régionaux aux fins du développement durable. La Conférence s'est conclue sur l'adoption de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) ainsi que d'un certain nombre d'accords modèle visant à faciliter les transports routiers internationaux et la logistique dans la région.

49. S'agissant des infrastructures de transport, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs est entré en vigueur le 23 avril 2016. Dix-sept États membres ont à ce jour signé l'Accord et 11 sont devenus parties à celui-ci. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique comptent respectivement 29 et 18 parties. Les parties prenantes aux activités liées aux ports secs et aux réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ont pour but de promouvoir les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires ainsi que les services de logistique pour faire avancer le programme de développement de la région et progresser vers la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région.

50. En ce qui concerne les réseaux de transport maritime interinsulaire et de transport sous-régional de liaison, un atelier a été organisé en juillet 2016, accueilli conjointement par la Communauté du Pacifique, l'OMI, la BASD et le Bureau sous-régional pour le Pacifique aux Fidji, atelier au cours duquel les participants sont convenus d'examiner des mesures de facilitation du transport maritime. Par ailleurs, en septembre et décembre 2016, le secrétariat, en collaboration avec l'Institut maritime coréen, a organisé deux réunions pour discuter de la sécurité maritime à l'échelle régionale. Enfin, en décembre 2016, le secrétariat a organisé une réunion consacrée aux infrastructures portuaires et à l'examen d'une nouvelle approche des interfaces portuaires entre les modes de transport maritime et terrestre afin de permettre aux pays archipélagiques et aux pays insulaires du Pacifique d'accéder à de nouveaux marchés.

51. S'agissant de la facilitation des transports, le secrétariat a entrepris de nombreuses initiatives au titre du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux et fourni une assistance technique pour les négociations sur l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie. Les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie ont signé l'Accord lors d'une manifestation spéciale organisée pendant la Conférence ministérielle sur les transports.

52. Le secrétariat a mis au point quatre modules complémentaires au titre du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux pour aider les pays à mettre en œuvre les accords de facilitation des transports. Des ateliers sur les différents moyens de résoudre les problèmes de facilitation ont été organisés en Azerbaïdjan, au Bhoutan, en Inde, en Mongolie, au Myanmar et au Viet Nam. En outre, une série de concertations qui se sont tenues en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest au cours de la période 2013-2015 ont conduit les pays membres concernés à s'engager fermement en faveur de l'élaboration d'un plan-cadre de connectivité pour la sous-région.

53. En outre, le secrétariat, en collaboration avec la BASD, a achevé une étude de faisabilité sur l'application à titre expérimental d'un modèle sécurisé pour le transport transfrontière le long du couloir de transit entre le Bhoutan et l'Inde. Il a continué d'aider le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal à mettre en œuvre leur Accord sur les véhicules à moteur.

54. Quant à la logistique des transports, le secrétariat a effectué une étude puis publié un rapport intitulé « Regional Study: the use of logistics information systems for increased efficiency and effectiveness » contenant un examen des aspects techniques des systèmes existants d'information logistique nationaux et transnationaux, des meilleures pratiques ainsi qu'un aperçu des normes recommandées pour les données et d'autres recommandations techniques, notamment le Modèle type des systèmes d'information logistique.

55. Le Secrétariat a également organisé la Conférence régionale annuelle des prestataires de services logistiques devant servir de cadre aux transitaires, aux opérateurs de transport multimodal et aux fournisseurs de services logistiques pour échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques dans le secteur des transports et de la logistique et discuter de questions et problèmes émergents et de solutions éventuelles.

56. S'agissant de la participation des secteurs financier et privé, le secrétariat a fourni une assistance aux Gouvernements du Bhoutan, du Cambodge et du Myanmar à l'occasion du lancement récent par ceux-ci des portails de partenariats public-privé sur Internet, qui constituent des points d'accès officiels à des informations sur ce type de partenariats dans ces pays, et les aident à mieux faire connaître et comprendre ces partenariats qui auront des retombées économiques et sociales positives.

57. Dans les domaines des transports durables, de la sécurité routière, des transports et des objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat a organisé une série de réunions et d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux pour renforcer les capacités des responsables des transports dans la mise en œuvre des politiques. Il a collaboré avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional pour planifier des sessions du Forum régional sur les transports écologiquement durables. Un projet consacré au renforcement des capacités des responsables des pays ayant des besoins particuliers dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a également été exécuté. Le 84^{ème} numéro du « Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific » (2014) contient cinq articles sur l'état des services de transport, leur contribution à l'amélioration de la santé, de l'éducation et leur impact au niveau communautaire. Le 85^{ème} numéro du Bulletin (2015) portait sur le transport urbain inclusif et durable tandis que le 86^{ème} numéro (2016) était consacré à l'accès rural durable.

3. Questions à examiner par la Commission

58. La Commission est invitée à examiner en vue de son approbation, la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I, (2017-2021), qui comprend un certain nombre d'activités visant à améliorer la connectivité régionale ainsi que les mesures prises dans le cadre du Programme 2030.

D. Résolution 71/7
Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

59. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 71/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Cadre de coopération régional en aidant les membres et membres associés à concrétiser la vision d'un système de transport et de logistique intermodal intégré durable;

b) D'assurer une coordination efficace avec les autres organismes des Nations Unies et organisations multilatérales, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, dans la mise en œuvre du Cadre de coopération régional;

c) De veiller à ce que le secrétariat coopère avec les initiatives régionales pertinentes visant à développer la connectivité des transports, entre autres le Projet conjoint sur le développement de liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie, l'initiative « Une ceinture, une route » et le partenariat pour des infrastructures de qualité, ainsi que les autres couloirs régionaux en vue de contribuer au programme du secrétariat en cours dans le domaine des transports et de prioriser la connectivité des transports dans le programme de développement;

d) De faciliter le partage de données d'expérience et des bonnes pratiques relatives à la facilitation des transports ferroviaires internationaux, notamment le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de coopération régional;

e) De prier instamment les États membres qui ne l'ont pas encore fait de devenir partie à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique;

f) De collaborer efficacement avec les institutions financières internationales et régionales, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les investisseurs du secteur privé et les organisations internationales afin de mobiliser davantage de soutien financier et technique pour étendre le développement et la facilitation des transports ferroviaires le long du réseau du Chemin de fer transasiatique.

60. Dans le paragraphe 3 de sa résolution 71/7, la Commission priait la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

61. En exécution des alinéas 2 a), 2 c) et 2 d), le secrétariat a lancé de nombreuses initiatives en vue de réaliser des activités s'inscrivant dans le Cadre de coopération régional. Pour permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les questions essentielles liées à la facilitation des transports ferroviaires internationaux, telles qu'elles figurent dans le Cadre et promouvoir le partage des données d'expérience, le secrétariat a établi un partenariat avec l'Union internationale des chemins de fer en vue d'organiser un séminaire conjoint sur la facilitation des services ferroviaires le long du Chemin de fer transasiatique et l'établissement des coûts y afférents, en décembre 2015 à Bangkok.

62. Le secrétariat a également présenté le Cadre de coopération régional lors des manifestations ci-après:

a) Huitième conférence interdépartementale de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer sur les pratiques de franchissement de frontière pour les transports ferroviaires internationaux, en septembre 2015 à Gdansk (Pologne);

b) Concertation sur le renforcement de la connectivité des transports en Asie du Sud et en Asie centrale, organisée en décembre 2015 à Téhéran;

c) Deuxième session du Groupe de travail du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, tenue en avril 2016 à Bangkok.

63. En exécution de l'alinéa 2 b), le secrétariat a renforcé ses partenariats avec les principales organisations de transport ferroviaire ayant des activités au niveau international, à savoir l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, l'Union internationale des chemins de fer et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires afin de faire profiter les États membres de leurs compétences et de leur expérience pratique dans le renforcement de ce mode de transport.

64. En exécution de l'alinéa 2 e), deux cérémonies ont été organisées pour donner à des États membres l'occasion de devenir parties au trois accords intergouvernementaux relatif aux transports établis par la CESAP, notamment l'Accord sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. La première a eu lieu pendant la Conférence mondiale sur le transport durable en novembre 2016 à Achgabat et la seconde au cours de la Conférence ministérielle sur les transports en décembre 2016 à Moscou.

65. En exécution de l'alinéa 2 f), depuis juin 2016, avec un soutien financier du Gouvernement de la Fédération de Russie, le secrétariat réalise un projet d'harmonisation des règles et réglementations relatives à la facilitation des transports ferroviaires internationaux. Dans le cadre de ce projet, un manuel sur les bonnes pratiques aux points de passage ferroviaires frontaliers est en cours d'élaboration tout comme une proposition visant à établir des normes minimales communes applicables aux paramètres techniques et opérationnels pour les transports ferroviaires internationaux dans la région. Une fois ce travail achevé, une conférence régionale sera organisée pour approuver les recommandations pertinentes. Les produits du projet porteront directement sur deux problèmes fondamentaux mis en relief dans le Cadre de coopération régional, à savoir le recensement des choix et/ou des solutions possibles pour a) des normes applicables aux infrastructures, aménagements et équipements ferroviaires et b) la coordination des contrôles et inspections réglementaires dans les stations de transfert frontalières.

3. Questions à examiner par la Commission

66. La Commission souhaitera peut-être passer en revue les progrès accomplis dans l'application de la résolution et donner de nouvelles directives pour sa mise en œuvre effective afin de contribuer de manière tangible au renforcement des transports ferroviaires dans la région. La Commission est invitée à approuver la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), adoptés à la Conférence ministérielle sur les transports.

E. Résolution 71/8 Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

67. Dans le paragraphe 6 de sa résolution 71/8, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en place d'une connectivité générale et ininterrompue dans la région, en privilégiant le développement des transports maritimes, ferroviaires, routiers, aériens et intermodaux/multimodaux, et de fournir l'appui nécessaire pour l'harmonisation des législations, réglementations, normes et documents ayant un rapport avec la connectivité régionale;

b) De redoubler d'efforts pour aider les membres et membres associés à se procurer les financements nécessaires pour leurs infrastructures et à renforcer ainsi la connectivité, entre autres, en veillant à assurer la coordination avec les banques multilatérales de développement existantes et nouvelles au sujet des options et possibilités de financement;

c) De participer activement, en coopérant avec les membres et membres associés, à la mise en œuvre effective des initiatives pertinentes, notamment la ceinture économique de la Route de la soie et la Route de la soie maritime du XXI^e siècle, l'Initiative mondiale pour les infrastructures, le Programme pour la connectivité de l'APEC pour la période 2015-2025, et le Plan directeur sur la connectivité de l'ASEAN, notamment en fournissant un appui intellectuel, des conseils de politique générale et une assistance pour le renforcement des capacités;

d) De consulter les membres et membres associés ainsi que les autres organisations intéressées en vue de la mise en place d'un mécanisme institutionnel destiné à faciliter la connectivité interrégionale en matière de transports entre l'Asie et l'Europe, dans le but d'inclure des recommandations appropriées dans le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), qui doit être soumis à la Conférence ministérielle sur les transports prévue en 2016;

e) D'établir des partenariats entre la CESAP et les autres institutions et mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux compétents dans le but de promouvoir la connectivité interrégionale et intrarégionale, ou de les renforcer.

68. Dans le paragraphe 7 de sa résolution 71/8, la Commission priait également la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à sa soixante-treizième session.

2. Progrès accomplis

69. Le Programme d'action régional a continué de servir de cadre pour la promotion de la coopération et de l'intégration dans le secteur des transports en vue d'un développement inclusif et durable dans la région, et sa mise en œuvre a constitué la base du programme de travail du secrétariat pour la période 2016-2017.

70. En exécution de l'alinéa 6 a), le secrétariat a organisé la sixième réunion du Groupe de travail sur la Route d'Asie, la quatrième réunion du

Groupe de travail sur le réseau du Chemin de fer transasiatique et la première réunion du Groupe de travail sur les ports secs.

71. Les États membres ont reconnu le rôle essentiel des ports secs dans le développement de la connectivité; le secrétariat a apporté des éclaircissements par la diffusion d'informations obtenues au cours de missions d'enquête dans cinq pays de la région, à savoir l'Australie, la Chine, l'Inde, la République de Corée et la Thaïlande, censés avoir remporté certains succès dans l'établissement et l'exploitation de ports secs. On a estimé que l'expérience de ces pays pourrait aider d'autres pays de la région à développer des ports secs par l'application de techniques de planification et la formulation de mesures propres à favoriser les meilleures pratiques.

72. En décembre 2016, la Conférence ministérielle sur les transports a adopté l'accord sous-régional type relatif à la facilitation des transports, l'accord bilatéral type relatif au transport international routier, l'autorisation multilatérale type pour le transport international routier et le modèle type de système d'information logistique. L'utilisation des quatre modèles types de facilitation des transports permettrait de mieux harmoniser les lois, réglementations, normes et documents relatifs aux transports. On améliorerait par là même la connectivité opérationnelle des transports régionaux.

73. Un nouveau projet portant sur la planification d'ensemble des couloirs de transport d'Eurasie pour renforcer la connectivité des transports intrarégionaux et interrégionaux, financé par le Gouvernement chinois dans le but de recenser les couloirs de transport reliant l'Asie et l'Europe, est en cours d'exécution. On est actuellement en train de collecter des informations sur l'état des infrastructures et d'examiner les mesures portant sur l'exploitation et la facilitation des transports le long de ces couloirs. On procède également à un examen des mécanismes institutionnels et instruments juridiques correspondants s'appliquant déjà aux opérations de transport transfrontière le long des couloirs. Le secrétariat a recensé les couloirs potentiels de transport qui, une fois mis en exploitation, contribueraient dans une large mesure à améliorer la connectivité intrarégionale et interrégionale des transports. Dans le cadre de son action visant à formuler et mettre en œuvre des mesures de facilitation des transports, le secrétariat a organisé la quatrième réunion consultative avec la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie sur un projet d'accord intergouvernemental sur le transport international routier le long du réseau de la Route d'Asie, du 29 mars au 1^{er} avril 2016 à Moscou, pour finaliser l'accord et ses annexes et discuter des dispositions à prendre en vue d'effectuer un essai avec des camions le long de la Route d'Asie n° 3, de Tianjin (Chine) jusqu'à Ulan-Ude (Fédération de Russie) en passant par Oulan-Bator. L'essai s'est déroulé avec succès en août 2016. L'Accord a été signé par les trois pays à Moscou pendant la Conférence ministérielle sur les transports.

74. En exécution de l'alinéa 6 b), le secrétariat a fourni une assistance aux Gouvernements du Bhoutan, du Cambodge et du Myanmar à l'occasion du lancement récent par ces pays de portails en ligne pour les partenariats public-privé constituant des points d'accès officiels à des informations sur ce type de partenariat dans ces mêmes pays, pour aider à les faire mieux connaître et comprendre et attirer de nouveaux investissements du secteur privé susceptibles d'avoir des retombées économiques et sociales bénéfiques. Les portails en question ont été conçus pour être des sources de communication primaires devant permettre aux gouvernements de promouvoir et de mettre en vedette des projets et des activités en rapport avec les partenariats public-privé.

75. En exécution de l'alinéa 6 c), le secrétariat a suivi différentes pistes pour faire progresser le programme de connectivité aux niveaux régional, sous-régional et national. Au niveau régional, outre l'organisation des réunions des groupes de travail mentionnés plus haut, le secrétariat a participé à un colloque sur la connexion des connectivités, organisé par le Conseil de coopération économique du Pacifique, en septembre 2016 à Yangzhou (Chine). Au niveau sous-régional, le secrétariat a également mis en lumière les besoins en connectivité et les avantages de cette dernière aux dix-septième et dix-huitième sessions du Groupe de travail spécial sur le Projet de liaison ferroviaire Singapour-Kunming organisées par le secrétariat de l'ASEAN, respectivement en Indonésie en août 2015 et au Viet Nam en juillet 2016. Au niveau national, à la demande du Gouvernement indonésien, le secrétariat a animé un séminaire sur la connectivité des systèmes de transport intermodal intégrés les 8 et 9 septembre 2015 à Yogyakarta (Indonésie), pour renforcer les capacités des décideurs de haut niveau et/ou des planificateurs des transports à élaborer des politiques des transports en phase avec le volet connectivité du Programme 2030.

76. Les secrétariats de l'ASEAN et de la CESAP ont organisé un atelier conjoint de renforcement des capacités dans le développement des systèmes de transport intermodal intégrés, les 28 et 29 novembre 2016 à Bangkok, auquel ont participé des représentants des secteurs public et privé de neuf États membres de l'ASEAN. On y a souligné l'importance des systèmes de transport intermodal intégrés comme éléments essentiels du développement durable dans ce secteur. Le secrétariat a été prié de continuer d'apporter son aide pour la consolidation des cadres juridiques, le renforcement des capacités des responsables des transports et des frontières dans l'application des accords de facilitation des transports, le partage de l'information et des données d'expérience, et pour le renforcement de la coordination interinstitutions. Le secrétariat, avec le soutien de l'Institut maritime coréen et du Ministère des affaires maritimes et de la pêche de la République de Corée, a organisé des séminaires sur l'amélioration de la sécurité des transports maritimes et le développement des infrastructures portuaires, en décembre 2016 à Bangkok.

77. Le secrétariat est en train de préparer des documents de référence pour le séminaire de politique générale qui se tiendra au début de 2017, en coopération avec le Gouvernement chinois, pour promouvoir l'initiative « Une ceinture, une route » et le développement durable.

78. En exécution de l'alinéa 6 d), l'initiative du secrétariat concernant création d'un comité de coordination interrégional sur les transports entre l'Asie et l'Europe pour favoriser une connectivité ininterrompue de transport durable a reçu le soutien de la Conférence ministérielle sur les transports de 2016. Des activités d'appoint ont été incluses dans le Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) et ont constitué l'une de ses sept composantes.

79. En exécution de l'alinéa 6 e), le secrétariat a organisé, en juillet 2016, une réunion d'experts sur l'amélioration de la connectivité maritime pour les pays insulaires du Pacifique au cours de laquelle les pays ont reconnu que les activités de la CESAP en faveur du développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique contribueraient au développement futur de la connectivité régionale, notamment en direction des pays insulaires du Pacifique et inversement. Le paragraphe 75 contient des exemples détaillés de coopération avec l'ASEAN dans ce domaine. En coopération avec la Banque mondiale, le secrétariat a organisé un atelier sur les

instruments juridiques applicables à la connectivité sous-régionale, en mai 2016 à Bangkok. En coopération avec la Banque asiatique de développement (BASD), le secrétariat a soutenu et organisé des activités conjointes sur la facilitation des transports, le développement des chemins de fer et la sécurité routière en Asie du Sud. En coopération avec l'Union internationale des chemins de fer, il a organisé un séminaire sur la facilitation des services ferroviaires le long du Chemin de fer transasiatique et l'établissement des coûts y afférents, en décembre 2015 à Bangkok.

80. Enfin, considérant qu'un système de transport régional véritablement intégré rendait nécessaire une nouvelle approche de la conception des ports en vue de renforcer leur rôle de points d'accès aux régions d'arrière-pays, la CESAP a tenu une réunion sur les infrastructures portuaires en décembre 2016 à Bangkok. La réunion est convenue de la nécessité de repenser les interfaces portuaires entre les bateaux et les modes de transport terrestre pour permettre aux pays archipélagiques et aux pays insulaires du Pacifique d'avoir accès aux nouveaux marchés.

3. Questions à examiner par la Commission

81. La Commission est invitée à donner au secrétariat des indications sur les futures activités liées à l'application de la résolution. Son application intégrale nécessitant un important financement extrabudgétaire, la Commission souhaitera peut-être engager les donateurs, soit à créer un fonds spécial, soit à accroître le soutien financier destiné au développement de la connectivité intrarégionale et interrégionale.

IV. Environnement et développement

A. Résolution 71/9

Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

82. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 71/9, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'utiliser les plateformes régionales existantes pour la diffusion de connaissances et l'échange de données d'expérience, y compris en ce qui concerne l'utilisation de nouveaux mécanismes de financement et les bonnes pratiques en matière de coopération intergouvernementale dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau;

b) De poursuivre les consultations avec les membres et membres associés, sur leur demande et en coordination avec les organisations internationales concernées, notamment les institutions financières multilatérales, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales, et les programmes et arrangements bilatéraux pertinents, concernant la mise au point et l'exécution de projets à l'appui de la coopération régionale en matière de gestion durable des ressources en eau transfrontières, dans le cadre de leurs mandats respectifs;

c) De faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

83. En exécution de l'alinéa 2 a), le secrétariat a mis au point un manuel directif général sur la gestion des eaux usées et en particulier sur les systèmes décentralisés de traitement des eaux usées⁶ en 2015, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Institut asiatique de technologie. Cette publication a été lancée lors du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en octobre 2015. Un cours interactif en ligne a été créé sur la base du manuel directif⁷ et des séances dirigées de partage des connaissances et d'apprentissage en ligne ont été organisées lors du Pavillon des partenariats pour le développement des capacités pendant les deuxième et troisième Forums Asie-Pacifique pour le développement durable, respectivement en mai 2015 et avril 2016 ainsi que pendant la quatrième session du Comité de l'environnement et du développement en novembre 2015.

84. De plus, pour faciliter le partage du savoir et l'échange des données d'expérience, et déterminer les possibilités de coopération régionale pour soutenir les États membres dans la réalisation de l'objectif 6 de développement durable et de ses cibles en synergie avec les autres objectifs, tout en mettant l'accent sur les possibilités inexploitées dans la gestion intégrée des ressources en eau, l'utilisation rationnelle des ressources en eau et la gestion, le traitement et le recyclage des eaux usées, le secrétariat a organisé une activité parallèle sur l'eau et l'assainissement au cours de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs, lors du troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

85. Le secrétariat, en collaboration avec l'UNESCO et l'OIT a rédigé le chapitre consacré aux perspectives régionales du *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016* sur le thème de « l'eau et l'emploi » qui portait sur l'importance des rapports entre un emploi décent et l'eau, entre un accès plus large à des ressources en eau propre à un coût abordable et la santé, entre les modes de vie et l'économie ainsi qu'entre la satisfaction des besoins en eau et la création d'emplois. Le *Rapport* a été lancé lors de la Journée mondiale de l'eau par le secrétariat, avec l'UNESCO et l'OIT, le 22 mars 2016. Un dialogue interactif a permis d'examiner plus avant l'importance de la création d'emplois durables et d'une croissance verte dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

86. Pour contribuer au renforcement des capacités des décideurs, le secrétariat a publié deux documents de travail: « Analytical framework for integration of water and sanitation Sustainable Development Goals and targets using systems thinking approach » et « Water markets in Asia and the Pacific: an overview of trends, opportunities, risks and policies » qui seront affichés sur l'« Asia-Pacific Knowledge Platform for Sustainable Development » en tant que produits supplémentaires de savoir.

87. En exécution de l'alinéa 2 b), le secrétariat a participé aux dix-huitième et dix-neuvième sessions du Conseil d'administration du Forum de l'eau Asie-Pacifique qui ont eu lieu respectivement en janvier et juillet 2016. Lors de ces sessions, les préparatifs du troisième Sommet Asie-Pacifique de l'eau et les préparatifs régionaux du huitième Forum mondial de l'eau ont été discutés. Le secrétariat a fait un exposé lors de la Semaine internationale de l'eau de Singapour qui s'est déroulée en parallèle

⁶ ST/ESCAP/2729.

⁷ <https://sustdev.unescap.org/course/category/1>.

avec le cinquième Sommet des villes du monde et le troisième Sommet pour un environnement propre.

88. Par ailleurs, le secrétariat était présent au Colloque de haut niveau sur l'objectif de développement durable 6 et les cibles correspondantes sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement » qui a eu lieu du 9 au 11 août 2016 à Douchanbé, et a fait un exposé sur l'intégration des objectifs et cibles de développement durable se rapportant à l'eau et à l'assainissement en Asie et dans le Pacifique en se fondant sur un mode de réflexion systémique, lors d'une séance consacrée à des dispositifs nouveaux et innovants de coopération dans le domaine de l'eau aux fins du développement durable. Le secrétariat a ensuite organisé une consultation avec les experts en eau venus d'États membres d'Asie centrale en vue d'approfondir la discussion sur les possibilités de recourir à des approches intégrées au niveau sous-régional et par les mécanismes existants de coopération sous-régionale.

89. Le secrétariat, qui est l'un des membres fondateurs du Forum de l'eau Asie-Pacifique, a soutenu l'action du Partenariat mondial pour l'eau sous la forme d'affiches portant des slogans tels que « Shifting towards water-resilient cities », « Qualitative and quantitative accountability: local Sustainable Development Goal 6-readiness » et « Ensure cross-sectoral water and sanitation services for all through integrated approaches », à l'atelier PAN ASIA sur une gestion novatrice des ressources en eau en milieu urbain en Asie, pendant la Semaine internationale de l'eau de Singapour en juillet 2016 et la Semaine internationale de l'eau de Daegu (République de Corée) en octobre 2016.

90. Le secrétariat a organisé une session parallèle sur des solutions intégrées pour l'eau au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en octobre 2015 à Jakarta. Les participants ont passé en revue des solutions intégrées pour l'eau en zone urbaine et identifié un certain nombre de domaines d'action à porter à l'attention des décideurs et des praticiens à la périphérie de l'action politique. Partant de ces recommandations, le président du Forum s'est prononcé en faveur de l'adoption d'un cadre systémique de gestion intégrée des ressources en eau en milieu urbain pour la réalisation de l'objectif 6 de développement durable. Il a également préconisé la promotion de politiques, la réglementation des mécanismes de financement inclusifs pour soutenir des approches de gestion centralisée et décentralisée, la diffusion de diverses technologies, un soutien en faveur des marchés de l'eau et de l'assainissement et de la participation communautaire.

91. Le secrétariat a également organisé le deuxième atelier directif régional sur la gestion des eaux usées et l'assainissement en Asie du Sud-Est, en avril 2015 à Bangkok, pour partager les connaissances et meilleures pratiques résultant de la mise en œuvre du projet consacré au « renforcement des moyens dont disposent les dirigeants en Asie du Sud-Est pour promouvoir des politiques et élaborer des plans visant à améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines » avec la participation de responsables, d'experts en eau et en assainissement du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam. Les participants ont examiné des stratégies et des politiques consistant à appliquer les bonnes pratiques à grande échelle dans le traitement des eaux usées et l'assainissement, et des mécanismes de financement appropriés. Ils sont convenus que les gouvernements devaient faire preuve de fermeté, de volonté politique et d'autorité pour accomplir des progrès dans la gestion des eaux usées et de l'assainissement aux niveaux central et local.

92. En partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé, le secrétariat a organisé une Consultation régionale des Nations Unies d'experts des problèmes de l'eau sur la sécurité de l'eau dans la région de l'Asie et du Pacifique en novembre 2015 à Bangkok. Les participants ont proposé un programme de recherche intégré et global sur la sécurité de l'eau et le renforcement de la coopération transfrontière, programme essentiel pour exécuter les mandats relatifs à l'eau et ils ont instamment prié le secrétariat d'effectuer une analyse de l'intégration des cibles des objectifs de développement durable se rapportant à l'eau en tenant compte des cinq dimensions de la sécurité de l'eau.

93. Afin de renforcer les capacités des responsables régionaux au niveau des villes et des municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques adaptées pour favoriser un approvisionnement en eau durable et résilient dans les villes, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Pacifique, le secrétariat a lancé un projet visant à rendre l'approvisionnement en eau résilient et durable dans les villes et à élaborer des stratégies de gestion rationnelle de l'eau dans les zones urbaines en Asie et dans le Pacifique⁸. Le projet avait concrètement pour but de mettre au point des mécanismes d'intervention, de déterminer les bonnes pratiques transférables et à faciliter l'accès aux plateformes de coopération intergouvernementales. Un module d'apprentissage en ligne sur les moyens de rationaliser les services des eaux en zone urbaine et de renforcer les infrastructures pertinentes, ainsi que sur des mécanismes de financement, a été créé. Le module a été lancé à l'occasion de l'« Asia-Pacific Knowledge Platform for Sustainable Development » au cours du deuxième trimestre de 2016 pour atteindre un plus grand nombre de responsables de la région et au-delà.

94. Pour renforcer davantage encore les capacités des décideurs responsables dans la gestion durable des ressources en eau, le secrétariat a mis au point et exécuté deux projets supplémentaires, l'un sur l'utilisation de la sécurité de l'eau comme levier pour la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2015, et l'autre sur l'utilisation d'un cadre en fonction d'une approche intégrée reposant sur un mode de réflexion systémique dans la réalisation des objectifs et des cibles se rapportant à l'eau dans certains pays de la région, en 2016. Ces projets ont eu plusieurs résultats, notamment la création d'un groupe consultatif d'experts composé de spécialistes régionaux et internationaux reconnus dans le domaine de l'eau, afin d'aider le secrétariat à passer en revue les travaux de recherche et les activités de projet.

95. Le secrétariat a également organisé un séminaire régional sur des approches intégrées de la planification des objectifs de développement durable et de l'objectif 6 sur l'eau et l'assainissement en novembre 2016 à Bangkok, pendant la Semaine de la CESAP sur les objectifs de développement durable, dans un but de sensibilisation et afin de faire mieux comprendre, selon une approche reposant sur un mode de réflexion systémique, l'application du cadre analytique aux objectifs de développement durable et cibles se rapportant à l'intégration de l'eau et à l'assainissement, de partager les données d'expérience et d'en tirer les leçons. Sri Lanka et le

⁸ Le projet a contribué à l'application de la résolution 70/12 : Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique, et a complété le travail accompli en application de la résolution 69/8: Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique.

Tadjikistan ont fait part de leur expérience et des enseignements qu'ils avaient tirés tandis que les Fidji mettaient l'accent sur la stratégie de réalisation des objectifs, laquelle faisait partie intégrante de leur politique de croissance verte et évoquait la possibilité d'utiliser le Cadre. Le séminaire a été l'occasion de se familiariser avec les diverses méthodologies d'intégration des objectifs, notamment avec le cadre analytique, et d'effectuer des travaux pratiques de modélisation en faisant appel à l'approche reposant sur un mode de réflexion systémique. Les participants ont recommandé que la CESAP continue de jouer le rôle de courtier régional et de passerelle entre la région et le monde pour faire connaître des notions, idées et outils de progrès comme le cadre analytique reposant sur un mode de réflexion systémique. Elle devrait également continuer de contribuer au renforcement des capacités au moyen d'un ensemble d'outils et de mécanismes, et de coordonner les alliances régionales d'apprentissage, les partenariats régionaux et les investissements dans la réalisation des objectifs. Deux sessions de formation adaptées tout particulièrement aux besoins d'équipes nationales d'experts des Fidji et du Tadjikistan ont été organisées après le séminaire pour aider à la redéfinition du modèle national de chaîne de causalité pour le Tadjikistan et élaborer un modèle national de chaîne de causalité intégrant les objectifs de la stratégie nationale de développement durable avec des cibles de croissance verte pour les Fidji.

B. Résolution 72/6

S'engager à mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

96. Dans le paragraphe 7 de sa résolution 72/6, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) De promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable et de communiquer chaque année des mises à jour et des recommandations aux États membres, y compris par le canal du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;

b) D'appuyer le processus de définition d'une feuille de route régionale pour mettre en œuvre le Programme 2030 et s'attaquer aux problèmes qui s'opposent à sa concrétisation en Asie et dans le Pacifique, conformément aux recommandations faites par le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable dans son rapport;

c) De renforcer le soutien accordé aux États membres qui s'efforcent de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée, notamment par des produits analytiques, des services techniques et des initiatives de renforcement des capacités faisant appel à des produits et plateformes de partage du savoir, et d'améliorer les données et les capacités statistiques;

d) De continuer d'offrir aux États membres la possibilité de renforcer leurs capacités, en exploitant pour ce faire les connaissances spécialisées existantes et son instance intergouvernementale, y compris en appuyant l'intégration du financement au service du développement dans des domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures, ainsi qu'en appuyant leurs efforts visant à concevoir des approches intégrées, des modèles et des outils dans le cadre de l'amélioration de la coopération régionale sur les objectifs de développement durable en mettant l'accent en

particulier sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

97. Dans le paragraphe 9 de sa résolution 72/6, la Commission engageait la Secrétaire exécutive, qui est chargée de convoquer le Mécanisme de coordination régionale, à renforcer et à favoriser la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies pour le développement en Asie et dans le Pacifique et d'autres parties prenantes, selon qu'il convient, pour aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Pacifique, à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

98. Dans le paragraphe 10 de sa résolution 72/6, la Commission priait la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission, à sa soixante-treizième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

99. Pour contribuer à l'application de cette résolution, le secrétariat a pris en compte son action antérieure dans le domaine du développement durable, à commencer par les préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et en continuant jusqu'à l'élaboration du Programme 2030 et au-delà.

100. Dans ce but, le secrétariat cherche, entre autres choses, à renforcer la communication et la coordination avec les États membres. L'amélioration de la coordination a été rendue possible par une coopération étroite avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, par l'intermédiaire des agents de coordination nationaux de la CESAP, désignés par les pays à la demande du secrétariat, et en ouvrant un espace pour les activités portant sur le Programme 2030 sur le site Web de la CESAP⁹.

101. En exécution de l'alinéa 7 a), les États membres ont été consultés sur l'organisation du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Cette approche permet d'intégrer de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable par le truchement du programme et la participation du Forum; elle est conforme à la structure et à l'organisation du forum politique de haut niveau sur le développement durable du Conseil économique et social et au rôle du secrétariat tel qu'il est défini par la résolution.

102. En exécution de l'alinéa 7 b), le secrétariat présentera au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, en mars 2017, le projet définitif d'une proposition d'établissement d'une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le projet a été élaboré après concertation avec le Comité consultatif, notamment en séance informelle, et distribution des différentes versions aux gouvernements, à la société civile et aux membres du Mécanisme de coordination régionale.

103. En exécution de l'alinéa 7 c), le secrétariat a contribué aux efforts nationaux de mise en œuvre en faisant appel à des produits analytiques, des services techniques fournis par les institutions et programmes sous-régionaux et au renforcement des capacités dans divers domaines, en particulier dans le

⁹ www.unescap.org/2030-agenda.

cadre du renforcement des procédures de suivi et d'examen et par les plateformes et produits de partage du savoir.

a) Produits analytiques

104. Le secrétariat a effectué des analyses des grandes priorités de politique générale et des difficultés de mise en œuvre concernant la réalisation accélérée des objectifs de développement durable en Asie centrale, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et du Sud-Ouest et dans le Pacifique, analyses dans lesquelles étaient examinés les rapports réciproques entre les objectifs et les cibles. Ces analyses ont été utilisées pour des activités de promotion des politiques et de partage du savoir dans les différentes sous-régions.

105. Les travaux analytiques ont également permis de soutenir directement les efforts nationaux de mise en œuvre. L'analyse systémique des objectifs de développement durable, s'agissant de l'objectif 6, allait dans le sens d'une approche intégrée de la planification de la mise en œuvre des objectifs à Sri Lanka. Les résultats ont été partagés et discutés au cours d'un séminaire régional sur les approches intégrées de la planification des objectifs de développement durable et de l'objectif 6 en novembre 2016 à Bangkok, pendant la Semaine de la CESAP sur les objectifs de développement durable¹⁰, dans l'intention de favoriser une application plus large et de faire participer des fonctionnaires gouvernementaux venant des pays cibles des projets et d'autres experts.

b) Services techniques en partenariat avec les organisations et programmes sous-régionaux

106. Le secrétariat a apporté un soutien aux États membres de la sous-région de l'Asie centrale par l'intermédiaire du Forum économique 2016 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur l'amélioration de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au moyen de la coopération, ainsi que par l'intermédiaire de son Conseil d'administration dont la onzième session a été organisée par la CESAP, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, et s'est tenue les 22 et 23 novembre 2016 à Ganja (Azerbaïdjan). Le Conseil d'administration a adopté plusieurs décisions ainsi que la Déclaration de Ganja sur la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue, traduisant une vision commune de la sous-région centrée sur la ferme volonté de renforcer la collaboration et la cohérence des politiques. Il a également repositionné le Programme spécial en tant que plateforme pour la promotion de la coordination et de la cohérence des politiques entre les pays membres.

107. Dans le Pacifique, le secrétariat a coopéré avec d'autres organisations pour faciliter l'élaboration d'une feuille de route se rapportant aux objectifs de développement durable dans le Pacifique en vue d'établir des indicateurs régionaux et de définir un processus de suivi et d'examen évitant aux pays de devoir faire rapport au niveau national et aidant ces derniers dans la réalisation des objectifs au niveau national, dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et dans l'application du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Un élément initial essentiel de cet exercice était notamment une cartographie des priorités qui a été effectuée en novembre 2016. Le secrétariat a également collaboré avec la Communauté du Pacifique à l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités sur le

¹⁰ Pour plus de détails, se référer au paragraphe 95 où il est rendu compte de la résolution 71/9.

développement d'une agriculture susceptible de s'adapter au climat, dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, en août 2016 à Nadi (Fidji).

108. En Asie du Sud et du Sud-Ouest, le secrétariat a conseillé l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) et lui a fourni un appui technique pour renforcer son Groupe chargé de recommander des politiques en faveur de la parité des sexes et pour établir un plan d'action pluriannuel. La CESAP apporte également une aide technique au secrétariat de l'Association pour améliorer la sécurité alimentaire par la mise en exploitation de sa banque alimentaire. Le secrétariat de la Commission a en outre prêté son concours à un dialogue de haut niveau sur les objectifs de développement durable lors d'un sommet des présidents des parlements de l'Asie du Sud en janvier 2016 à Dhaka, et a défini sept priorités absolues de politique générale nécessaires pour faire accélérer les progrès.

109. En Asie du Sud-Est, le secrétariat collabore avec le secrétariat de l'ASEAN dans l'analyse des complémentarités entre la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030, pour sensibiliser cette sous-région à sa mise en œuvre et fournir un soutien approprié.

c) Appui pour le suivi et l'examen

110. La CESAP a renouvelé son partenariat avec la BAsD et le PNUD pour contribuer au suivi et à l'examen, aux niveaux régional et national, des objectifs de développement durable et du dialogue régional sur leur réalisation. Dans le cadre de ce partenariat, un rapport thématique destiné au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable a été produit. Par ailleurs, le prochain rapport conjoncturel sur les objectifs de développement durable comprendra un développement sur les perspectives de la région au début de la période de mise en œuvre. Un portail de données sur les objectifs, créé par la CESAP pour contribuer au partenariat, met les données sur les cibles et les indicateurs des objectifs ainsi que les profils des pays à la disposition des responsables des politiques et du public.

111. Le secrétariat a complété ce travail conjoint dans l'*Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique* et la base de données statistique de la CESAP qui contiennent des éléments concrets essentiels se rapportant au développement économique, social et environnemental et venant étayer l'analyse régionale des résultats obtenus et des défis à relever dans la mise en œuvre du Programme 2030.

112. Le secrétariat a également donné son avis sur le renforcement du suivi et de l'examen du Programme 2030. Une concertation d'experts sur un suivi et un examen efficaces, organisée les 1^{er} et 2 décembre 2016, a abouti à des recommandations concernant l'élaboration de processus clairement définis et de cadres institutionnels ainsi que l'engagement des parties prenantes, en plus des données et du suivi aux niveaux régional et national.

113. Un atelier d'analyse des politiques, organisé du 15 au 17 novembre 2016 à Bogor (Indonésie) par le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, et portant sur la transition vers l'agriculture durable dans le contexte du Programme 2030 et de la mise en œuvre stratégique, du suivi et de l'examen, a constitué un appui supplémentaire au renforcement du processus de suivi et d'examen. Des représentants de 14 pays, d'organisations de la société civile, d'instituts de recherche, d'universités et d'organisation des Nations Unies y

ont participé. Cet atelier a permis d'améliorer les capacités des participants d'élaborer, de mettre en œuvre des politiques agricoles durables et d'en suivre les progrès. Ils ont adopté des recommandations sur des stratégies de renforcement des capacités régionales et nationales pour faciliter une véritable transition vers des pratiques agricoles durables.

d) Produits et plateformes de savoir

114. Le secrétariat a organisé une Semaine des objectifs de développement durable du 28 novembre au 2 décembre 2016 afin de mobiliser des groupes d'experts et autres parties prenantes en faveur de la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, du Programme 2030. Des responsables gouvernementaux, des experts et autres parties prenantes ont participé à des ateliers et à d'autres activités consacrées au suivi et à l'examen, aux moyens de mise en œuvre, au soutien aux pays ayant des besoins particuliers, à des approches intégrées de la planification des objectifs de développement durable, au commerce, aux investissements et à la technologie, au genre, à la jeunesse, aux accords internationaux sur les investissements, à la politique macroéconomique, au développement durable et au commerce agricole pour le développement durable.

115. L'« Asia-Pacific Knowledge Platform for Sustainable Development »¹¹ a été renforcée par l'inclusion de l'apprentissage en ligne et d'autres ressources de savoir. Des contributions extrabudgétaires sont en train d'être mobilisées pour accroître le soutien apporté aux États membres au moyen d'un centre de ressources régional permettant d'accéder plus facilement à tout un ensemble de savoirs, de meilleures pratiques et d'outils et de faciliter l'établissement de partenariats à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

116. L'« Urban SDG Knowledge Platform »¹² est une initiative régionale particulière visant à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable dans les centres urbains par le développement du savoir et le partage des meilleures pratiques.

117. Une plateforme de savoir sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience est en cours de création par l'intermédiaire du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, à la suite de la première session de son Conseil d'administration et à l'approbation du plan stratégique, des orientations programmatiques et du plan de travail du Centre pour 2016-2017. Une autre plateforme de savoir sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la réduction des risques de catastrophe, « ICT and DRR Gateway »¹³, fournit des informations actualisées. Sa toute dernière nouveauté est une communauté d'internautes créée pour permettre aux parties prenantes d'échanger des idées et des informations sur des questions clés concernant l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

118. Entre autres produits de partage du savoir et activités de promotion, on citera les bulletins d'informations sur les objectifs de développement durable de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest qui sont distribués à quelque 2400 abonnés.

¹¹ <https://sustdev.unescap.org/>.

¹² www.urbansdgplatform.org/service/index.do.

¹³ <http://drrgateway.net/>.

e) **Amélioration des données et des capacités statistiques pour le développement durable**

119. Les activités du secrétariat visant à améliorer les données et les capacités statistiques, en exécution de l'alinéa 7 c), s'articulent autour d'initiatives régionales développées sous l'égide du Comité de statistique. Ces initiatives portent sur les statistiques économiques, démographiques, sociales, sexospécifiques, environnementales et celles se rapportant aux catastrophes, à l'état civil et à l'enregistrement des faits d'état civil ainsi qu'à la formation à la statistique. Elles s'appuient sur l'exécution des projets du Compte de l'ONU pour le développement, notamment la dixième tranche du projet sur les données et les statistiques (2016-2019), financée au titre du Compte de l'ONU pour le développement, qui englobe les quatre piliers des statistiques: statistiques économiques, sociales et environnementales et moyens d'exécution. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique joue un rôle essentiel dans le renforcement des capacités.

120. « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030: vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » est un programme qui a été élaboré lors de la Conférence Asie-Pacifique: Transformer les statistiques officielles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'autres manifestations sous-régionales, tenues du 24 au 26 août 2016 à Bangkok. Des ateliers sous-régionaux sur les données et les statistiques se rapportant aux objectifs de développement durable ont été organisés: par la CESAP et le Bureau central de statistique de l'Inde, du 5 au 9 septembre 2016 à Greater Noida (Inde); par la CESAP, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et des équipes de pays des Nations Unies, du 26 au 30 septembre 2016 à Almaty (Kazakhstan); et par la Division de statistique de l'ONU, la CESAP, la Commission nationale de la statistique de la République du Bélarus (Belstat), Eurostat, l'Association européenne de libre-échange et l'École supérieure d'économie de Moscou, les 6 et 7 octobre 2016 au Bélarus. Le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, à sa douzième session, a également tenu des consultations sur le cadre qui en est résulté et qui met l'accent sur le renforcement des capacités appropriées. Il a été ensuite approuvé par le Comité de statistique, à sa cinquième session, tenue du 14 au 16 décembre 2016 à Bangkok.

121. Dans le cadre du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique¹⁴, le Centre de ressources, qui a été lancé en août 2016, fournit un appui technique et financier aux États membres qui effectuent des études sur l'amélioration de la qualité de leurs statistiques économiques, notamment pour les 97 des 230 indicateurs des objectifs de développement durable pour le calcul desquels des statistiques économiques sont nécessaires. La Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques a été inaugurée en mai 2016 dans le but d'en faire une manifestation régulière permettant aux statisticiens de la région d'échanger des informations et des données sur les recherches en statistiques économiques¹⁵. Quatre équipes spéciales régionales composées d'experts nationaux en statistiques économiques et d'organisations internationales ont été créées. Au cours de 2016, la CESAP a coopéré avec le Cambodge, le Kirghizistan, les Maldives, la Mongolie, la République démocratique populaire lao, le Tadjikistan, Sri Lanka et le Viet Nam, dans le cadre du

¹⁴ www.unescap.org/resources/regional-programme-improvement-economic-statistics-asian-and-pacific-rpes.

¹⁵ http://communities.unescap.org/system/files/apes_report_compiled_full_final_pdf.

Programme régional, sur tout un ensemble de questions relevant des statistiques économiques, notamment des évaluations institutionnelles ou des examens collégiaux, la planification du développement des statistiques économiques, l'amélioration de l'utilisation des résultats des recensements économiques, la révision des lois relatives aux statistiques, l'examen des coûts des échanges commerciaux, l'amélioration de l'estimation de la valeur ajoutée provenant du secteur agricole, l'amélioration de la couverture statistique des entreprises et l'amélioration de l'utilisation des données fiscales. Outre les réunions ordinaires du Groupe directeur et des équipes spéciales du Programme régional, un certain nombre de réunions et de consultations pour l'appui aux projets ont été organisées pour les pays bénéficiant d'un appui direct de la CESAP.

122. Les travaux portant sur une plateforme pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ont été renforcés lors de la deuxième session du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique les 6 et 7 septembre 2016 à Bangkok, au cours de laquelle les membres ont passé en revue les résultats et les principales difficultés décrits dans les rapports de base provenant de 36 pays sur l'application du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et ont fait des recommandations aux gouvernements et aux partenaires de développement pour maintenir le rythme de leur action et progresser plus rapidement en mettant en avant l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable. Un atelier de formation sur l'analyse des données et la rédaction des rapports sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil a été organisé du 19 au 29 septembre 2016 à Nouméa par la CESAP, en tant que membre du Groupe d'entente de Brisbane pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil dans le Pacifique, en collaboration avec la Communauté du Pacifique et d'autres membres du Groupe d'entente de Brisbane. Un projet de renforcement des capacités nationales pour la production et la diffusion des statistiques de l'état civil provenant des registres d'état civil de l'Asie et du Pacifique a été exécuté de décembre 2016 à mars 2017 avec un appui financier obtenu en vertu d'un mémorandum d'accord avec l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies.

123. En ce qui concerne l'élaboration et le suivi de politiques empiriques du handicap, le secrétariat a apporté son soutien à une série de consultations nationales dans les États membres, notamment au Bhoutan (26-28 octobre 2016), en Indonésie (14-16 novembre 2016) et en Géorgie (17-19 janvier 2017), pour renforcer les systèmes statistiques nationaux dans le domaine du handicap et pour mettre au point des plans d'action pour la collecte de statistiques comparables sur le handicap dans l'optique de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. La Réunion régionale sur la mesure et les statistiques du handicap à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) a été organisée par la Division de statistique des Nations Unies et les Divisions du développement social et de la statistique de la CESAP, du 26 au 28 juillet 2016 à Bangkok, pour faciliter l'élaboration de perspectives régionales sur la mise au point au niveau mondial de normes de mesure pour les statistiques du handicap ainsi que la collecte, la diffusion et l'utilisation de ces statistiques par les pays.

124. L'élaboration d'un cadre statistique et de directives pour une série de base de statistiques se rapportant aux catastrophes a progressé grâce à plusieurs études nationales qui se sont inspirées du projet de cadre pour les

statistiques relatives aux catastrophes établi par le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique. Quatre pays volontaires (Bangladesh, Fidji, Indonésie et Philippines) ont été les premiers à utiliser le cadre à titre expérimental et ont bénéficié des conseils techniques de la CESAP. Les résultats ont été discutés lors de la consultation préparatoire entre pays les 3 et 4 octobre 2016 et à la quatrième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes les 5 et 6 octobre 2016, organisée par la Division de statistique et accueillie par les Philippines.

125. Un atelier sur les données ventilées par sexe pour les indicateurs des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique a été organisé du 25 au 27 mai 2016 à Bangkok. Il a abouti à des recommandations portant sur des actions nationales et en partenariat pour faire progresser les travaux de la CESAP et des autres partenaires de développement. Un atelier interrégional sur l'amélioration des statistiques sexospécifiques pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, organisé du 6 au 8 juin 2016 à Bangkok, a rassemblé des experts venant des pays participant au projet du Compte pour le développement en Asie et dans le Pacifique, en Asie de l'Ouest et en Europe pour examiner les données d'expérience à la conclusion du projet et faire des propositions pour en prolonger l'impact.

126. La CESAP a renforcé son soutien aux pays souhaitant étoffer leurs statistiques environnementales et leur comptabilité économique et environnementale. Une approche fondée sur la définition et la hiérarchisation des priorités des politiques environnementales, conjuguée à des études de faisabilité à partir des sources de données disponibles, s'est révélée utile pour les pays qui avaient entamé un processus d'amélioration. Des outils d'appoint, notamment pour l'établissement de diagnostics, un modèle d'inventaire et des modules de formation supplémentaires sur le Système de comptabilité environnementale et économique intégré et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement ont été mis au point et expérimentés au cours de plusieurs activités techniques sous-régionales et nationales. La communication et la collaboration avec des partenaires disposant du savoir pertinent comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le PNUD, se sont également intensifiées. Trois ateliers ont été organisés: un atelier sur la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique intégré pour comptabiliser les terres et forêts au Népal, du 3 au 6 octobre 2016 à Katmandou; un programme de formation sur le Système de comptabilité environnementale et économique intégré pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, du 14 au 16 septembre 2016 à Nadi (Fidji); et un atelier sous-régional sur les statistiques de l'environnement pour les pays de l'Asie du Sud-Est, du 2 au 4 novembre 2016 à Bangkok.

127. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a organisé son premier programme de formation de groupe sur l'amélioration des capacités de production de statistiques officielles pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable (modules sur le Système de comptabilité nationale), du 22 août au 16 décembre 2016. Il a également continué d'assurer une formation sur les statistiques officielles, notamment la Stratégie nationale de développement de la statistique, le Système de comptes nationaux (comptes intégrés des opérations, primaires et intermédiaires) et sur d'autres sujets, notamment la communication et la promotion pour les statistiques agricoles et rurales, la couverture du PIB, les entretiens personnels assistés par ordinateur et la collecte de données avec Survey Solutions, les méthodes d'échantillonnage pour produire un ensemble

minimal de données de base pour les statistiques agricoles et rurales, le coût agricole des statistiques de production et les répertoires statistiques d'entreprises¹⁶.

128. Les capacités statistiques ont également pu être développées grâce aux services consultatifs techniques et à la formation dans plusieurs domaines, notamment les statistiques économiques (Maldives), les données nécessaires pour les politiques et programmes socialement inclusifs (ASEAN), les indicateurs des objectifs de développement durable et obligations en matière d'établissement des rapports (Cambodge), les statistiques relatives aux catastrophes (Fidji), l'application du Système de comptabilité environnementale et économique intégré (Fidji, Népal, Vanuatu), les statistiques pour les économies reposant sur les ressources naturelles (Mongolie), les statistiques de recensement et les statistiques économiques (Bhoutan), et les statistiques de l'environnement (Malaisie, Myanmar).

129. En exécution de l'alinéa 7 d), le secrétariat a apporté son soutien aux États membres dans des domaines ayant trait aux moyens de mise en œuvre, notamment le financement, le commerce et la technologie ainsi que la modélisation et autres outils.

f) Renforcer la fourniture des moyens de mise en œuvre

130. Dans le secteur commercial, l'assistance fournie a porté sur des travaux de recherche et d'analyse au niveau des pays, des entreprises, des secteurs et des communautés avec pour objectif de promouvoir un commerce et des investissements inclusifs et durables pour favoriser la création d'emplois de qualité et des modes de production et de consommation durables.

131. En exécution de l'alinéa 7 d) et en réponse à la demande concrète formulée par un État membre, et grâce à des capacités techniques supplémentaires dans le domaine des changements climatiques, fournies au titre du chapitre 23 du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat a facilité, par l'intermédiaire du Bureau sous-régional pour le Pacifique, le premier atelier organisé dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur des mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques, à l'intention d'institutions financières de la région Asie-Pacifique, aux Fidji. Ont participé à cet atelier des représentants de la banque centrale, plusieurs banques commerciales et la Banque de développement des Fidji ainsi que son Ministère des finances. Au cours de l'atelier, les principaux instruments de financement vert et d'autres initiatives similaires ont été présentés.

132. Un dispositif régional de soutien au Mécanisme mondial de facilitation des technologies est en train d'être mis au point. Les programmes et activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement ont apporté un soutien dans le domaine des technologies. Le secrétariat a également organisé des activités de renforcement des capacités, notamment deux ateliers sous-régionaux sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information consacrés à la gestion du trafic Internet et à la cyber-résilience, à Thimpu.

133. Par ailleurs, le secrétariat œuvre au renforcement des capacités des États membres dans l'utilisation des technologies géospatiales et des systèmes d'information permettant d'identifier les risques de catastrophe et

¹⁶ www.unsiap.or.jp/programmes/sna.html et www.unsiap.or.jp/e-learning.

d'améliorer les systèmes d'alerte rapide ainsi que les opérations d'intervention et de relèvement. Le secrétariat a également fourni des services consultatifs techniques et organisé des ateliers et des activités de formation régionaux: un atelier sur l'amélioration des systèmes d'évaluation et d'alerte rapide multirisques, y compris les applications des systèmes d'information spatiaux et géographiques entre les pays insulaires du Pacifique, en septembre 2016, organisé par le Bureau sous-régional pour le Pacifique; un cours de formation régional sur l'alerte rapide multirisque en septembre 2016 à Hyderabad (Inde), accueilli par le Centre national indien pour les services d'information sur les océans; et un cours de formation régional sur l'alerte rapide portant sur les inondations des bassins fluviaux transfrontières, en octobre 2016 à l'Institut asiatique de technologie à Pathumthani (Thaïlande), organisé avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie.

134. Dans le secteur des TIC et de la réduction des risques de catastrophe, des partenariats avec le secteur privé ont été mobilisés. La réunion consultative du secteur privé consacrée à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est tenue en avril 2016 à Bangkok. Le secrétariat a organisé la quatrième réunion de l'équipe spéciale sur la réduction des risques de catastrophe et des risques climatiques du Réseau des entreprises durables de la CESAP, le 31 octobre 2016 à Bangkok, au cours de laquelle les membres ont établi un plan de travail, et notamment conçu un guide régional à l'intention des chambres de commerce pour le renforcement des capacités d'adaptation aux catastrophes et aux changements climatiques parmi les petites et moyennes entreprises. Il a organisé également une séance spéciale sur le sujet au Forum Asie-Pacifique des entreprises en février 2017 au Bangladesh.

135. En outre, la CESAP a co-accueilli avec l'Internet Society un dialogue régional Asie-Pacifique sur l'Internet et le développement, en octobre 2016 à Bangkok. Plus de 100 participants, représentant la société civile, le secteur privé, des établissements universitaires et les médias étaient présents à cette manifestation qui a constitué une tribune multipartite régionale unique en son genre.

g) Modélisation et outils pour des approches intégrées et le renforcement de la mise en œuvre

136. Outre le soutien apporté dans les moyens de mise en œuvre, le secrétariat a contribué à la modélisation et à la création d'outils pour des approches intégrées. Un réseau d'experts et de techniciens spécialisés dans les modèles et les outils appropriés pour l'intégration des objectifs de développement durable a été établi pour renforcer les capacités des responsables et autres parties prenantes au niveau national. Ce réseau permettra d'améliorer la compréhension de la simulation et de la supervision des objectifs à ce niveau. Une collaboration continue avec les experts permettra de renforcer les capacités des responsables dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour la réalisation du Programme 2030.

137. L'Atelier régional de renforcement des capacités sur la modélisation des objectifs de développement durable pour les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique s'est tenu le 30 juin 2016 à Vientiane. Les participants y ont souligné l'importance des modèles et des outils intégrés pour une meilleure compréhension et évaluation du développement infrastructurel dans le contexte du Programme 2030.

138. Le secrétariat a également fourni des outils pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 portant principalement sur la dimension sociale du développement durable. Un outil conçu pour suivre les courants migratoires permet de publier et de mettre à jour régulièrement une base de données des sorties annuelles de travailleurs migrants des principaux pays d'origine de la région Asie-Pacifique; les données sont ventilées par pays de destination et dans certains cas par sexe et/ou niveau de spécialisation. La Boîte à outils de protection sociale¹⁷ permet aux responsables des politiques d'accéder à une base de données des bonnes pratiques en matière de protection sociale, à un outil d'autoévaluation pour repérer les lacunes dans la conception et la mise en œuvre des politiques au niveau national, à un réseau d'experts et d'organisations offrant des possibilités de recherche et à un cours de formation en ligne.

139. La Boîte à outils pour les jeunes constitue pour les responsables une ressource très complète pour l'élaboration de politiques inclusives et adaptées pour les jeunes. Une attention particulière a été accordée à la facilitation de la transition de l'école au monde du travail pour les jeunes, de manière concrète en favorisant une meilleure compréhension des besoins des jeunes. Dans le cadre de son activité en faveur de la sécurité des revenus et des soins à long terme pour les personnes âgées, le secrétariat offre une boîte à outils comportant une base de savoir et de données sur les systèmes de retraite existants dans certains pays de la région ainsi qu'un cours de formation sur les retraites publiques, animé en coopération avec le Service de la caisse nationale de retraite de la République de Corée et le Centre coréen des politiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Des propositions de réforme des systèmes de retraite et les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays dans ce domaine sont soumis aux responsables des politiques, et des directives sur la prestation de soins à long terme aux personnes âgées leur sont proposées pour les aider à prendre des décisions concernant les possibilités de financement de ces soins.

140. En exécution du paragraphe 9, le secrétariat a continué de renforcer les activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique.

h) Rendre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique plus pertinent, plus ciblé et plus responsable de son action

141. Les mesures prises depuis l'adoption de la résolution ont notamment consisté à remettre les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale en conformité avec les objectifs de développement durable ainsi qu'avec l'établissement d'un mandat et de plans de travail pour chaque groupe, incluant des activités à l'appui des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement du Pacifique, entre autres groupements sous-régionaux. Les groupes de travail thématiques favorisent le partage du savoir et contribueront à suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et à coordonner l'aide au niveau régional.

142. Les activités des sept nouveaux groupes de travail thématiques porteront sur les domaines suivants: croissance économe en ressources; sociétés durables; développement inclusif et élimination de la pauvreté; réduction des risques de catastrophe et résilience; égalité des sexes et autonomisation des femmes; éducation pour tous; et statistiques. Les groupes de travail thématiques ont leur plan de travail pour 2016-2017 comprenant

¹⁷ www.socialprotection-toolbox.org.

des activités communes qui s'inscriront dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et feront l'objet de rapports aux assises politiques de haut niveau sur le développement durable. Ils organiseront leurs futurs plans d'activité pour les aligner sur les thèmes des assises politiques de haut niveau et sur les mandats de la feuille de route régionale Asie-Pacifique. Le Mécanisme de coordination régionale a également coopéré à la négociation et à l'adoption du Plan d'action ASEAN-ONU pour 2016-2020 qui soutient concrètement les États membres de l'ASEAN dans la recherche de complémentarités entre la Vision de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025.

143. De plus, un plan pour les communications a été élaboré pour le Mécanisme de coordination régionale, comprenant le lancement d'un nouveau site Web en 2016 permettant d'accéder à des rapports complets et à des archives sur les activités de collaboration entre les organismes des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique, notamment les activités réalisées par les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale.

144. En exécution du paragraphe 10, le présent rapport sera soumis à la Commission à sa soixante-treizième session.

3. Questions à examiner par la Commission

145. Les États membres sont invités à examiner la présente note afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de tirer parti des activités réalisées à ce jour et de donner de nouvelles directives au secrétariat concernant le déroulement de ces activités et d'autres.

146. Le secrétariat a prié les États membres de désigner des agents de coordination nationaux, ces derniers ayant permis à ceux qui en avaient désigné d'accéder plus facilement à l'information sur les activités de la CESAP, notamment l'élaboration d'une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et l'organisation d'une Semaine des objectifs de développement durable en novembre 2016. Les États membres n'ayant pas désigné d'agents de coordination sont invités à envisager de le faire.

147. Les États membres sont invités à soutenir l'exécution de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique qui sera examinée en vue de son adoption au quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

C. Résolution 72/8

Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

148. Dans le paragraphe 2 de la résolution 72/8, la Commission priait la Secrétaire exécutive d'encourager la collaboration avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents, les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les organisations non-gouvernementales, conformément aux ressources et aux mandats existants de la CESAP, afin de promouvoir le renforcement des capacités des États membres, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en matière de changements climatiques et de résilience à ces changements dans les domaines où la CESAP dispose de

capacités et d'expertise, y compris la réduction des risques de catastrophe liés au climat, par des concertations, le partage des données d'expérience et de l'information, si nécessaire.

149. Dans le paragraphe 3 de la résolution 72/8, la Commission priait également la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

150. En exécution du paragraphe 2 et grâce aux capacités techniques supplémentaires octroyées dans le domaine des changements climatiques au titre du chapitre 23 du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le secrétariat a mis au point et organisé avec le Bureau sous-régional pour le Pacifique et le Ministère des finances des Fidji, le premier atelier de l'Initiative de financement de l'action climatique dans le Pacifique en août 2016 à Suva, consécutivement avec le deuxième atelier régional du Fonds vert pour le climat. Neuf États insulaires du Pacifique ont participé à cet atelier. Il y a été notamment question des circuits de financement public et privé de l'action climatique, en particulier le financement de la lutte contre les émissions de carbone et le financement axé sur les résultats, ainsi que des contraintes auxquelles ces pays se heurtaient pour accéder aux financements de l'action climatique. Il y a également été question de l'aide dont ils avaient besoin pour surmonter ces contraintes, afin de pouvoir se rendre mieux compte de la diversité des instruments de financement disponibles pour les activités climatiques, et de celle des instruments innovants émergents leur permettant d'intégrer pleinement ces activités à leurs plans de développement par une évaluation des coûts progressifs des mesures d'adaptation et d'atténuation, et d'amplifier leur action en élaborant des approches programmatiques sectorielles et multinationales pour leurs projets à venir. Le secrétariat tiendra compte de ces besoins en poursuivant le développement de l'Initiative en collaboration avec le Ministère des finances des Fidji et autres partenaires pertinents.

151. En exécution du paragraphe 2 et en réponse à la demande expresse d'un État membre, et grâce à des capacités techniques supplémentaires octroyées pour des activités se rapportant aux changements climatiques au titre du chapitre 23, le secrétariat a facilité, avec le concours du Bureau sous-régional pour le Pacifique, le premier atelier organisé dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur des mécanismes novateurs de financement de l'action face aux changements climatiques, à l'intention d'institutions financières de la région Asie-Pacifique, aux Fidji. Des représentants de la banque centrale, de plusieurs banques commerciales, de la Banque de développement et du Ministère des finances des Fidji y ont participé. Au cours de l'atelier, les principaux instruments de financement vert ainsi que des initiatives similaires prises dans d'autres pays de la région ont été présentés. Des acteurs essentiels se sont réunis pour recenser les points d'entrée potentiels pour la mise au point de quelques dispositifs réglementaires ou reposant sur le volontariat pour le financement vert aux Fidji, et s'informer d'initiatives prises par les Fidji dans le passé, notamment un instrument réglementaire imposant un montant minimum aux prêts commerciaux consentis pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable en pourcentage du volume total des prêts commerciaux bancaires. Ultérieurement, le secrétariat établira un partenariat avec une organisation sous-régionale appropriée pour exécuter le projet aux Fidji. De plus, compte tenu de la croissance exponentielle des obligations vertes dans la région Asie-Pacifique et, étant donné le volume des financements nécessaires pour

effectuer la transition vers des économies dépourvues d'émissions de carbone et capables de s'adapter aux changements climatiques, le secrétariat, en partenariat avec l'Initiative Climate Bonds ou une organisation similaire, évaluera la possibilité d'utiliser cet instrument dans les pays de la sous-région du Pacifique, en tenant compte en particulier de la taille et du degré de complexité de leurs marchés de capitaux, et étudiera des solutions concrètes, notamment la mise au point d'un instrument que plusieurs pays pourraient utiliser en commun.

152. En exécution du paragraphe 2 et grâce à des capacités de recherche supplémentaires octroyées au titre du chapitre 23, le secrétariat a produit un document de travail de référence sur l'économie des changements climatiques, qui a été présenté à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et est accessible sur le site Web de la CESAP. Ce document de travail a pour but de mieux faire comprendre les coûts imposés par les changements climatiques à la région Asie-Pacifique, les coûts de l'action et les instruments économiques pertinents pour la région ou qui ont été utilisés avec succès pour lutter contre les changements climatiques. Cinq types d'action clés pour y faire face dans la région sont mis en exergue: a) assurer l'adaptation aux changements climatiques et améliorer la résilience; b) éliminer progressivement les subventions à l'utilisation des combustibles fossiles; c) encourager l'utilisation de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique; d) introduire la tarification du carbone; et e) élargir le financement de l'action climatique. Dans son document de travail, le secrétariat souligne l'importance de la coopération régionale pour relever les nombreux défis liés aux changements climatiques.

153. En exécution du paragraphe 2, le secrétariat, grâce à ses propres capacités et à celles octroyées au titre du chapitre 23, a également produit quatre notes d'orientation sur l'efficacité énergétique, les changements climatiques et les transports, les changements climatiques et les TIC et le financement de l'action climatique au regard de ses propres moyens de financement des activités de développement. Les notes décrivaient les principaux défis existants, s'agissant notamment des aspects de l'adaptation et de l'atténuation, et du renforcement de la coopération régionale et du rôle de la Commission.

154. En exécution du paragraphe 2 et en réponse à deux demandes formulées par des États membres, le secrétariat, grâce aux capacités techniques supplémentaires octroyées au titre du chapitre 23, a organisé un atelier régional sur le rôle du financement de l'action climatique pour l'accès à l'énergie rurale, en décembre 2016 à Katmandou avec le concours du Gouvernement népalais, en même temps que l'atelier de la Division de l'énergie sur les partenariats public-privé en faveur des pauvres pour élargir l'accès aux services énergétiques. En identifiant des modèles viables de partenariat avec le secteur privé pour un accès durable à l'énergie rurale, et les mesures facilitatrices et l'environnement institutionnel qui s'imposent pour élargir les possibilités d'investissement du secteur privé, l'atelier a entre autres choses permis aux responsables des politiques de s'informer sur les instruments disponibles pour financer l'action climatique, les moyens d'accéder à des fonds ou d'attirer des capitaux privés et de mobiliser les ressources nécessaires, en particulier pour l'accès à l'énergie.

155. En exécution du paragraphe 2 et en réponse à trois demandes formulées par des États membres, le secrétariat, grâce aux capacités techniques supplémentaires octroyées au titre du chapitre 23, a organisé un atelier sous-régional sur le rôle du financement de l'action climatique, en

janvier 2017 à Katmandou, en même temps que la Concertation sur les stratégies de financement des infrastructures pour le développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest de la Division de la politique macroéconomique et du financement du développement. Compte tenu de la nécessité de mobiliser davantage de ressources intérieures pour les infrastructures et de puiser dans les sources de financement privé, l'atelier a, entre autres choses, contribué au renforcement des capacités de mobilisation des moyens de financement de l'action climatique pour le développement infrastructurel vert.

156. En exécution du paragraphe 2, le secrétariat, grâce aux capacités techniques supplémentaires octroyées au titre du chapitre 23, a contribué aux travaux préparatoires de la Division de la politique macroéconomique et du financement du développement pour l'organisation d'un forum fiscal en décembre 2016 à Bangkok portant sur les politiques de fiscalité verte et le financement des activités en milieu urbain.

157. Enfin, en exécution du paragraphe 2, le secrétariat est en train d'établir un document de travail sur les changements climatiques mettant en évidence les défis de ce phénomène dans la région, les priorités principales des États membres pour les relever, et le rôle que la CESAP, compte tenu de son avantage comparatif et de ses compétences transsectorielles, peut jouer pour contribuer à ce processus.

V. Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe

A. Résolution 70/13 Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes formulées dans les paragraphes du dispositif

158. Dans le paragraphe 6 de la résolution 70/13, la Commission priait la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales, les partenaires de développement et les organisations internationales, selon qu'il convient:

a) De poursuivre le renforcement de la coopération spatiale régionale pour la réduction des risques de catastrophe, y compris les applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, en améliorant le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et ses réseaux d'enseignement et de formation;

b) De faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement, selon qu'il convient, y compris par le partage d'information et le renforcement des capacités des États membres;

c) De promouvoir le partage des connaissances, technologies et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe entre les États membres par la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire;

d) Poursuivre les travaux d'analyse ainsi que le partage des meilleures pratiques en matière de renforcement de la résilience des États membres face aux catastrophes naturelles, en collaboration avec le Bureau

des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres organisations engagées dans la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*;

e) De soutenir et faciliter l'élargissement et la mise en œuvre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, en particulier dans les pays de la région touchés par les sécheresses;

f) De promouvoir la participation du secteur privé à la réduction des risques de catastrophe, par exemple par les partenariats public-privé et le partage d'expériences dans la région afin de permettre au secteur privé de participer plus efficacement à la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP;

g) De renforcer les partenariats et la collaboration en matière de réduction des risques de catastrophe avec les organisations régionales de l'Asie et du Pacifique, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, en faisant fond sur les efforts du Mécanisme de coordination régionale et de son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, pour mettre en œuvre l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action ».

2. Progrès accomplis

159. En exécution de l'alinéa 6 a) le secrétariat a favorisé les applications des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, plateforme unique de coopération régionale rassemblant les agences spatiales nationales de la région Asie-Pacifique et apportant une aide aux pays frappés par des catastrophes par la fourniture de données, produits et services d'origine satellitaire. Le secrétariat favorise également les activités de formation pour le renforcement des capacités en faisant appel aux réseaux d'enseignement et de formation du Programme régional des applications spatiales. De ce fait, les produits et services issus des applications spatiales sont immédiatement disponibles pour la gestion des risques de catastrophe grâce aux programmes de coopération régionaux promus par le secrétariat. Par ailleurs, le secrétariat a organisé le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial le 2 novembre 2016 à New Delhi en préparation à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe pour soutenir un plan régional portant sur l'accès des pays aux applications spatiales et sur leur utilisation efficace par ceux-ci. Le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial a formulé dans ses grandes lignes le nouveau plan d'action Asie-Pacifique sur les applications spatiales (2018-2030) comprenant un volet sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, un autre sur l'environnement et les ressources naturelles et un dernier sur l'information géospatiale pour les services et les infrastructures.

160. En exécution de l'alinéa 6 b), secrétariat met en œuvre le projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique » dans le cadre d'un programme régional visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement pour stimuler les efforts des États membres. Le programme contribue à la mise au point d'un cadre stratégique pour l'intégration de la réduction des risques de

catastrophe, notamment l'adaptation aux changements climatiques, à la planification du développement durable, ainsi qu'à l'élaboration de directives sectorielles et à la mise au point d'outils d'analyse pour l'évaluation préalable des risques et celle des dégâts provoqués par les catastrophes, et pour l'évaluation des pertes et des besoins selon une approche axée sur le principe « reconstruire en mieux », pour un redressement propre à assurer la résilience.

161. En exécution de l'alinéa 6 c), le secrétariat a organisé un certain nombre d'activités pour promouvoir le partage des connaissances, des technologies et des compétences pour la réduction des risques de catastrophe parmi les États membres par la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Ainsi, les dialogues régionaux sur le relèvement que la CESAP a organisés avec la Commission nationale de planification du Népal et le Centre de gestion des catastrophes de la SAARC en octobre 2015, à la suite du tremblement de terre de 2015 à Gorkha (Népal), ont permis aux experts de partager leur expérience des opérations de relèvement après de graves séismes en Inde, en République islamique d'Iran et au Pakistan avec les équipes ayant participé à ces opérations à Gorkha. À la suite des phénomènes provoqués par El Niño en 2015-2016, la CESAP, en coopération avec le PNUD, a réuni 60 participants venus de 14 pays affectés par El Niño pour participer à un atelier consultatif régional sur ce phénomène dans la région Asie-Pacifique en juin 2016. De même, la CESAP, avec le soutien du Bureau sous-régional pour le Pacifique et avec la Communauté du Pacifique, a organisé un atelier de renforcement des capacités sur le développement d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, en août 2016 à Nadi (Fidji). Cet atelier a servi de forum de coopération Sud-Sud où des acteurs venant des secteurs agricoles sensibles aux changements climatiques de petits États insulaires en développement du Pacifique ont procédé à un échange de connaissances sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et des stratégies de réduction des risques à une planification agricole durable et résiliente fondée sur le partage des bonnes pratiques et stratégies appliquées en Asie et susceptibles de servir de modèles.

162. En exécution de l'alinéa 6 d), la publication phare de la CESAP, *Asia-Pacific Disaster Report 2015*, contenait un compte rendu sur les capacités d'adaptation de la région, mettant en lumière les domaines relativement négligés de la réduction des risques de catastrophe tels que les sécheresses lentes et les systèmes de gestion de l'information et d'alerte rapide, et décrivait en détail le rôle essentiel de la coopération régionale dans les situations de catastrophe transfrontière. Le secrétariat a poursuivi son travail d'analyse sous la forme de publications annuelles comme « Disasters in Asia and the Pacific: 2015 Year in Review », et l'édition 2016 de la même publication, *the Science and Policy Knowledge Series* avec des articles comme « El Niño/La Niña 2016 impact » et « El Niño 2015/2016 impact outlook and policy implications », ainsi que d'une panoplie d'outils pour la prévision des crues et l'alerte rapide dans les bassins fluviaux transfrontières.

163. En exécution de l'alinéa 6 e), le secrétariat soutient et facilite la mise en exploitation et l'élargissement du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses au moyen de projets pilotes au Cambodge, aux Maldives, au Myanmar, au Pakistan, en République démocratique populaire lao et à Sri Lanka avec des facilités d'accès à des données, produits et services d'origine spatiale; un renforcement des capacités institutionnelles pour l'alerte rapide, la planification préalable et l'intervention en cas de sécheresse; et une coordination et des politiques institutionnelles améliorées pour ces pays.

164. En exécution de l'alinéa 6 f), le secrétariat a mis en place l'Équipe spéciale sur la réduction des risques de catastrophe et climatiques du Réseau des entreprises durables de la CESAP. L'Équipe spéciale encourage le secteur privé à s'impliquer plus efficacement dans la réduction des risques de catastrophe, notamment dans le cadre du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP. Elle y organise régulièrement des dialogues régionaux en vue de donner une impulsion à la création d'un forum Asie-Pacifique des entreprises qui s'occuperait plus concrètement de la réduction des risques de catastrophe.

165. En exécution de l'alinéa 6 g), la CESAP a mis en œuvre des initiatives mondiales et mis au point des outils dans la région Asie-Pacifique, en collaboration avec le PNUD et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes pour renforcer le processus d'évaluation des besoins après les catastrophes par l'amélioration des capacités régionales. En outre, la CESAP et la SAARC ont mis au point un outil d'analyse pour des évaluations rapides après les catastrophes, faisant appel à des utilisations innovantes des applications des techniques spatiales, à la modélisation géospatiale, aux systèmes de navigation et au financement participatif. Le Mécanisme de coordination régionale, dont la CESAP est le chef de file, a constitué une plateforme régionale importante pour accroître la cohérence et renforcer le partenariat avec le système des Nations Unies. En particulier, son groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, coprésidé par la CESAP, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, œuvre à une coopération plus cohérente avec l'ASEAN et a présenté un plan d'action stratégique conjoint ASEAN-Nations Unies pour la gestion des catastrophes (2016-2020).

B. Résolution 71/10

Renforcer la connectivité en matière de technologies de l'information et de la communication au niveau régional au moyen de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

166. Dans le paragraphe 3 de sa résolution 71/10, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) De promouvoir le partage des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de technologies de l'information et de la communication pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et la réaction aux catastrophes, ainsi que de l'édification d'une cyber-résilience;

b) De fournir l'appui nécessaire, notamment par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux, pour faciliter les travaux du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information;

c) De poursuivre les initiatives et les analyses permettant de recueillir des éléments concernant l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, y compris en améliorant ses cartes, à l'aide de partenariats avec l'Union internationale des télécommunications et les institutions de recherche régionales sur les politiques;

d) De continuer à travailler sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information en collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux, y compris la Banque asiatique de développement, la Télécommunauté du Pacifique, l'Union internationale des télécommunications, l'autoroute de l'information transeurasienne et la Banque mondiale;

e) De promouvoir, en collaboration avec les partenaires de développement nationaux, régionaux et internationaux, la société civile et le secteur privé, la mise en commun des meilleures pratiques, des données d'expérience et du savoir concernant le développement de l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, y compris l'analyse approfondie des obstacles d'ordre politique et réglementaire susceptibles d'entraver les efforts tendant à synchroniser le déploiement ininterrompu des infrastructures dans l'ensemble de la région;

f) D'étudier d'autres manières d'exploiter les synergies intersectorielles, y compris par l'examen des meilleures pratiques afin de recommander des solutions permettant de tirer au mieux parti des synergies entre les infrastructures des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et des transports dans l'ensemble de la région, y compris par le codéploiement de la fibre optique le long de ces infrastructures;

g) De faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

167. En exécution de l'alinéa 3 a), le secrétariat a publié les rapports intitulés: « An in-depth study on the broadband infrastructure in Afghanistan and Mongolia », « A pre-feasibility study on the Asia-Pacific information superhighway in the ASEAN subregion: conceptualization, international traffic and quality analysis, network topology design and implementation model », « Building e-resilience in Sri Lanka, enhancing the role of information and communications technology for disaster risk management », et « State of ICT in Asia and the Pacific 2016: uncovering the widening broadband divide ».

168. Plusieurs réunions d'experts ont également été organisées et ont permis de procéder à des échanges de données d'expérience nationales sur la connectivité à large bande et le fossé numérique, y compris le développement de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, en octobre 2016 à Bangkok et en décembre 2016 à Thimpu. Un atelier régional sur la connectivité résiliente des TIC pour l'économie du savoir, les objectifs de développement durable et le Sommet mondial sur les objectifs de la société de l'information a été organisé en septembre 2016 à Almaty. Un atelier sur l'état des connaissances et les lacunes des politiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de planification du développement a eu lieu en mars 2016 à Bangkok pour renforcer les capacités des TIC dans la réduction des risques de catastrophe et le développement. Le secrétariat a également recentré le portail « ICT & DRR » permettant d'avoir accès à des informations à jour sur le développement des TIC et la réduction des risques de catastrophe. Une nouveauté, la communauté des internautes facilite les échanges d'information et d'idées entre diverses parties prenantes sur les questions clés relatives à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, notamment aux activités du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

169. En exécution de l'alinéa 3 b), le secrétariat a continué d'apporter le soutien nécessaire au Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Sa deuxième session s'est tenue en août 2016 à Guangzhou (Chine). La première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation s'est réunie du 5 au 7 octobre 2016 à Bangkok. Au cours de cette session, le Comité a entériné les résultats des réunions du Groupe de travail, notamment

le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

170. En exécution de l'alinéa 3 c), le secrétariat a publié le rapport intitulé: « A pre-feasibility study on the Asia-Pacific Information Superhighway in the ASEAN subregion: conceptualization, international traffic and quality analysis, network topology design and implementation model » en collaboration avec l'Agence nationale pour la société de l'information de la République de Corée. Le secrétariat a continué de fournir des informations à jour sur la base d'un rapport intitulé: « Updated analysis of the broadband infrastructure in Asia Pacific », dans le but d'améliorer ses cartes avec l'Union internationale des télécommunications.

171. En exécution de l'alinéa 3 d), le secrétariat a co-accueilli une réunion d'un groupe de travail interorganismes sur les TIC en novembre 2016 à Bangkok, tout en coopérant étroitement avec divers partenaires du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et en effectuant des travaux de recherche et d'analyse et en menant des activités de renforcement des capacités.

172. En exécution de l'alinéa 3 e), la réunion consultative du secteur privé consacrée à l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est tenue en avril 2016 à Bangkok. En collaboration avec l'Internet Society, la CESAP a co-accueilli un dialogue régional Asie-Pacifique sur l'Internet et le développement, en octobre 2016 à Bangkok, auquel ont participé plus de cent représentants de la société civile, du secteur privé, d'établissements universitaires et des médias et qui a constitué une plateforme multipartite unique au niveau régional.

173. En exécution de l'alinéa 3 f), le secrétariat a publié le rapport intitulé: « Intelligent transportation systems for sustainable development in Asia and the Pacific », dans lequel sont étudiés les moyens par lesquels les TIC peuvent améliorer l'impact durable des transports grâce à la conception de systèmes de transport intelligents. En outre, le Bangladesh, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, a transmis au secrétariat une demande portant sur des amendements à l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie et à l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique afin de permettre le codéploiement transsectoriel de câbles à fibre optique.

3. Questions à examiner par la Commission

174. La Commission est invitée à envisager l'adoption d'une résolution sur la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tels qu'approuvés par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa première session.

C. Résolution 71/12
Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du
Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
(2015-2030) en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

175. Dans le paragraphe 4 de sa résolution 71/12, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre du Cadre de Sendai en renforçant le rôle et les capacités du secrétariat en matière de technologies de l'information et de la communication et de réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la fourniture de recommandations de politique générale, de directives régionales, d'assistance technique et de services consultatifs au profit des pays en développement, en particulier des pays à haut risque et disposant de peu de capacités;

b) D'assurer la coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et autres organisations des Nations Unies et acteurs pertinents pour aider les États membres à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et à en rendre compte, en conformité avec le cadre de suivi et de responsabilité pour le développement durable, y compris au moyen de la mise au point d'un ensemble de base de statistiques relatives aux catastrophes;

c) D'établir des liens formels entre les plateformes interdisciplinaires et intergouvernementales de la Commission et les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe afin de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans les politiques, les plans, les programmes et les budgets, dans tous les secteurs et à tous les niveaux des pouvoirs publics, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté;

d) De fournir des orientations sur l'action à mener au niveau régional au moyen de stratégies et de mécanismes convenus sur les plans régional et sous-régional et destinés à renforcer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisques conçus pour se prémunir contre les catastrophes communes transfrontières, en particulier celles d'ordre hydrométéorologique, en renforçant les mécanismes de coopération régionale existants, tels que le Comité CESAP/OMM des typhons, le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide en cas de sécheresse, ainsi qu'en élargissant la coopération régionale concernant les inondations, les vidanges brutales de lacs glaciaires et les glissements de terrain;

e) Par l'intermédiaire du Mécanisme de coopération régionale pour l'Asie et du Pacifique: i) de mettre en œuvre une approche d'« Unité d'action » au sein de l'Organisation, qui promeuve la cohérence des instruments et des outils utilisés dans la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies et des organisations régionales concernées; ii) de renforcer le plan conjoint de coopération stratégique Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour la gestion des catastrophes aux fins de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030); et iii) d'étendre de telles approches de coopération à d'autres organisations sous-régionales, telles que l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique et le Conseil des organisations régionales du Pacifique;

f) D'aider les pays en développement d'Asie et du Pacifique à tirer parti des progrès de la science, de la technologie et de l'innovation, en particulier s'agissant des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique, en améliorant l'accès et le recours aux informations géospatiales et aux données, produits et services de source spatiale, et en renforçant la modélisation, le suivi et l'évaluation d'impact des risques de catastrophe;

g) De travailler avec le Conseil consultatif du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est en vue de renforcer davantage ce Fonds et d'en étendre la portée géographique pour y inclure les petits États insulaires en développement du Pacifique.

2. Progrès accomplis

176. Concernant les alinéas 4 a), b) et c), le secrétariat a aidé les États membres à élaborer des stratégies et une politique de réduction des risques de catastrophe en mettant à leur disposition des publications de recherche de grande qualité telles que l'*Asia-Pacific Disaster Report*, et une série de notes analytiques et de documents d'orientation, et en créant un groupe d'experts composé de statisticiens et de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe en vue de travailler à la mise au point d'une série de base de statistiques relatives aux catastrophes pour étoffer le volume des statistiques dans l'optique de la mise en œuvre du Programme 2030. Grâce à ces efforts, la CESAP a contribué à la conception d'une politique multisectorielle susceptible de faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux plans et cadres de développement.

177. En coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres organisations pertinentes du système des Nations Unies, le secrétariat a poursuivi ses efforts pour consolider le mécanisme régional de mise en œuvre du Cadre de Sendai par ses contributions à la première Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui a suivi l'adoption du Cadre de Sendai en mars 2015. Pendant la Conférence, le secrétariat a collaboré avec le Bureau pour la réduction des risques de catastrophe et organisé les séances ministérielles et les activités vedettes sur la coopération régionale ainsi que des séances thématiques sur la gestion de l'information relative aux catastrophes et la mise en place de systèmes d'alerte rapide multirisques. Ces contributions figurent dans le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

178. Le secrétariat a fourni des services consultatifs régionaux à la demande des États membres pour leur fournir un soutien sur le plan normatif et des compétences dans le domaine des politiques pour leur permettre d'augmenter leurs ressources et leurs capacités internes et bénéficier d'un accès plus large aux ressources de renforcement des capacités, à l'assistance technique et au transfert de technologie. La CESAP a fourni un appui consultatif au Bhoutan et à l'Indonésie pour les aider à aligner leur politique nationale sur le Cadre de Sendai ainsi que pour examiner et codifier divers guides techniques sur la gestion des catastrophes dans le cadre des opérations de relèvement qui ont suivi le passage du typhon Haiyan aux Philippines.

179. En exécution de l'alinéa 4 d), le secrétariat et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont activement soutenu le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux. Le secrétariat a appuyé l'expansion et le renforcement de leurs activités afin de resserrer la

coopération régionale dans les systèmes d'alerte rapide et pour une meilleure intégration dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la réduction des risques de catastrophe. Ces entités entreprennent des projets de recherche et des projets pilotes visant à améliorer la compréhension des cyclones tropicaux et des risques qui leur sont associés. Pour renforcer la coopération entre les deux plateformes, la CESAP a accueilli en février 2015 une session conjointe du Comité et du Groupe d'experts qui a débouché sur un accord relatif à un nouveau mécanisme de coopération pour faciliter le partage de données et de produits provenant des satellites météorologiques de deuxième génération, et sur le perfectionnement des compétences en modélisation pour améliorer les prévisions et les alertes rapides. Ce mécanisme facilitera également des initiatives communes visant à renforcer les capacités des États membres, avec le soutien des Centres météorologiques régionaux spécialisés de l'Inde et du Japon.

180. Pour renforcer les systèmes régionaux d'alerte rapide, le secrétariat a lancé le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide en cas de sécheresse qui centralise les ressources régionales pour l'analyse intégrée des données et des informations spatiales et terrestres saisonnières recueillies au sol. Le Mécanisme est utile pour développer les capacités d'adaptation des communautés agraires dans les pays en développement qui sont en permanence affectés par la sécheresse. Les pays participants pilotes de l'Asie et du Pacifique (Cambodge, Maldives, Myanmar, Pakistan, République démocratique populaire lao et Sri Lanka) ont bénéficié d'un accès élargi à des données, produits et services d'origine spatiale. Le secrétariat a mis au point un ensemble d'outils pour la prévision des crues et l'alerte rapide dans les bassins fluviaux transfrontières et il est en train de créer des réseaux de recherche professionnels sur les inondations et les glissements de terrain provoqués par la rupture de lacs glaciaires.

181. En exécution de l'alinéa 4 e), le Mécanisme de coordination régionale dirigé par la CESAP a constitué une plateforme importante pour renforcer la cohérence et le partenariat au sein du système des Nations Unies. Son groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience a établi un partenariat avec l'ASEAN pour élaborer le Plan d'action stratégique commun des Nations Unies et de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes (2016-2020). Celui-ci comporte quatre volets, notamment un volet sur la prise de conscience et l'évaluation des risques dont est chargé le secrétariat. L'expérience du groupe de travail thématique dans le renforcement de la cohérence des activités entreprises en coopération avec les organisations sous-régionales constitue un modèle pour d'autres engagements stratégiques du secrétariat dans d'autres sous-régions et domaines thématiques. Suivant l'exemple de l'approche Nations Unies-ASEAN, la CESAP a entrepris de coopérer avec la SAARC et l'Organisation de coopération économique.

182. En exécution de l'alinéa 4 f), le secrétariat joue le rôle de centre régional pour la mobilisation des derniers progrès de la technologie spatiale et des systèmes d'information géographique afin que les États membres renforcent leurs capacités dans l'identification des risques, les systèmes d'alerte rapide, les efforts d'intervention et l'évaluation des dégâts et des pertes après les catastrophes. Il constitue un cadre multilatéral pour valoriser le travail scientifique et technique dans la réduction des risques de catastrophe en partageant le savoir et les compétences pour développer un consensus sur l'utilisation efficace de l'information géospatiale dans la réduction des risques de catastrophe. L'action du secrétariat a porté essentiellement sur la fourniture en temps opportun de données, produits et services d'origine spatiale ainsi que sur le renforcement des capacités

institutionnelles dans l'utilisation de la technologie spatiale et des systèmes d'information géographique dans la réduction des risques de catastrophe.

183. En particulier, grâce à son Programme régional des applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat encourage depuis longtemps les applications des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe. Le Programme régional des applications des techniques spatiales, plateforme de coopération régionale unique en son genre, regroupe les agences spatiales nationales de la région Asie-Pacifique pour aider les pays affectés par les catastrophes à bénéficier des données, produits et services d'origine satellitaire. Grâce aux efforts des États membres, dans le cadre du Programme régional, les pays qui ne disposent pas de leur propre programme spatial peuvent maintenant avoir accès à des données, produits et services d'origine spatiale et les utiliser efficacement. Les applications des techniques spatiales sont de plus en plus utilisées par les pays de l'Asie et du Pacifique pour la gestion des catastrophes et sont immédiatement disponibles grâce aux programmes de coopération régionaux promus par le secrétariat.

184. Dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales, le secrétariat a organisé le Forum Asie-Pacifique des principaux acteurs dans le domaine spatial le 2 novembre 2016 à New Delhi à titre préparatoire à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, en vue de soutenir un plan régional devant permettre aux pays d'avoir accès aux applications des techniques spatiales et de les utiliser avec efficacité. Le Forum a élaboré dans ses grandes lignes un nouveau plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales (2018-2030) comprenant des volets sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, l'environnement et les ressources naturelles et l'information géospatiale pour les services et les infrastructures.

185. En exécution de l'alinéa 4 g), le secrétariat a organisé la seizième session du Conseil consultatif du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, le 25 octobre 2016 à Bangkok. Des projets ont été déposés et discutés par les donateurs pour le prochain cycle de financement. Les décisions sont encore en suspens. La stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour 2017-2020 a été finalisée et rendue publique à la fin de 2016.

D. Résolution 72/7

Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

186. Dans le paragraphe 6 de sa résolution 72/7, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) Dans le cadre des compétences et mandats existants, d'accorder la priorité aux travaux de la Commission relatifs aux tempêtes de sable et de poussière en tant que défi transfrontière majeur;

b) De travailler, y compris au moyen du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales pertinentes, en faisant appel à une combinaison de fonds existants et de contributions extrabudgétaires, à la

promotion du réseautage régional et interrégional en matière de tempêtes de sable et de poussière;

c) De travailler en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, dans le cadre de l'établissement de l'évaluation mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière;

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-treizième session et par la suite sur une base biennale, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

187. En exécution du paragraphe 6, le secrétariat a poursuivi ses efforts tendant à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'organe subsidiaire de la Commission. À sa première session, qui s'est tenue le 2 novembre 2016 à New Delhi, le Conseil d'administration du Centre a approuvé le plan stratégique et les orientations programmatiques du Centre. Il a également approuvé le plan de travail du Centre pour 2016-2017 ainsi que son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019 comprenant des éléments se rapportant au renforcement des mécanismes régionaux de coopération qui encouragent les pays membres concernés à s'attaquer au problème des tempêtes de sable et de poussière en partenariat avec le PNUE, l'OMM et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. En 2017, le secrétariat et ses partenaires organiseront une réunion d'experts sur les tempêtes de sable et de poussière en vue de promouvoir un réseautage régional et interrégional en la matière. Les participants discuteront également des modalités de création du mécanisme régional de coopération pour les tempêtes de sable et de poussière en partenariat avec le PNUE, l'OMM et le secrétariat de la Convention.

VI. Développement social

Résolution 70/14

Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

188. Dans le paragraphe 2 de sa résolution 70/14, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'entreprendre une étude analytique détaillée sur la nécessité de prendre en compte les jeunes et leurs rapports au développement durable comme base pour l'élaboration de politiques fondées sur des données empiriques;

b) De renforcer le rôle de la CESAP en tant que plateforme régionale pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques concernant les politiques relatives à la jeunesse et à la participation des jeunes;

c) D'encourager la participation des principales parties prenantes, notamment les organisations de jeunes, d'autres organisations de la société civile et le secteur privé, en soutenant les efforts nationaux et régionaux en vue de surmonter les obstacles au développement des jeunes, notamment en

organisant une réunion intergouvernementale qui rassemblerait ces acteurs pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux et favoriser le développement des jeunes;

d) De soutenir les membres et les membres associés, à leur demande, par l'apport d'une assistance technique destinée à renforcer leurs capacités aux fins de la mise en œuvre effective du Programme d'action mondial pour la jeunesse;

e) D'assurer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, afin de créer des synergies et d'accroître l'impact de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement des jeunes en Asie et dans le Pacifique;

f) De rendre compte à la Commission, à sa soixante-treizième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

189. En exécution de l'alinéa 2 a), le secrétariat a mis au point un projet prévoyant l'inclusion des jeunes dans l'optique d'une région Asie-Pacifique plus durable. Les premiers travaux de recherche, faisant appel à des méthodes quantitatives et qualitatives, ont été effectués au Cambodge, en Inde, au Kirghizistan, au Pakistan, à Sri Lanka et en Thaïlande. Le questionnaire quantitatif qui comprenait 180 questions portant sur le statut sociodémographique, l'exclusion des domaines de l'éducation, de l'emploi et de la sphère sociopolitique ainsi que sur des questions relatives à la gouvernance, a été traduit dans toutes les langues pertinentes et distribué à plus de 10 000 jeunes à travers les six pays. Des collectes d'échantillons aléatoires représentant à parts égales des jeunes des deux sexes ont été effectuées et des discussions de groupe unisexe se sont déroulées dans chaque pays pour obtenir des avis plus détaillés. Les données provenant de tous les pays ont été ensuite analysées et un rapport de projet a été rédigé dans le but de contribuer à une prise de conscience des besoins et aspirations des jeunes et de prôner une participation plus inclusive de ceux-ci au processus de développement. Le rapport contient des conclusions essentielles, à savoir notamment que le genre continue d'être largement responsable des inégalités, limitant souvent l'accès à l'éducation et à l'emploi ainsi que la participation aux activités politiques. Toutefois, il est apparu que les jeunes appartenant à des groupes à revenu modeste, à des minorités ethniques, à certaines castes ou à des groupes religieux étaient victimes d'exclusions encore plus grandes, notamment en ayant un accès limité aux associations et à Internet et en disposant de moins de chances que les autres d'accroître leur capital social et humain.

190. En exécution des alinéas 2 b) et d), le secrétariat, dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement placé sous la direction de la CESAP: Renforcer les capacités des gouvernements des pays de la région de la CESAP, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour répondre aux besoins des jeunes en formulant des politiques de développement inclusif et durable, a commencé à établir une plateforme de ressources en ligne pour promouvoir une transition plus facile de l'école au monde du travail pour les jeunes. Cette plateforme devrait servir d'outil pour la conception de politiques et programmes et pour le partage du savoir, grâce à un vaste éventail de bonnes pratiques mettant en évidence les actions et initiatives entreprises pour que l'éducation et la formation des jeunes soient en rapport

avec des offres d'emploi décent. Pour la mise au point de cet outil, plusieurs membres, notamment l'Inde, la Mongolie, le Népal, les Philippines et Sri Lanka ont bénéficié d'une assistance technique pour développer leurs capacités dans la mise en œuvre des éléments du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

191. En exécution de l'alinéa 2 c), le secrétariat a convoqué la quatrième session du Comité du développement social en mars 2016. Le Comité a examiné les problèmes que pose la transition de l'école au monde du travail parmi les jeunes et attiré l'attention sur les bonnes pratiques pour la faciliter. Il a également examiné d'autres problèmes comme ceux que rencontrent les différents pays dans la réalisation des objectifs de développement durable et une intégration plus efficace de la dimension sociale aux domaines de l'économie et de l'environnement. Des représentants de gouvernements, d'organisations dirigées par des jeunes et d'autres organisations de la société civile ont pris une part active aux discussions.

192. En exécution de l'alinéa 2 e), le secrétariat, en tant que coprésident, avec l'OIT, de l'ancien Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et du Groupe des Nations Unies pour le développement, a finalisé et publié des versions électroniques et imprimées de « Switch On: Youth at the Heart of Sustainable Development in Asia and the Pacific », document dans lequel est examiné le Programme 2030 sous l'angle de la jeunesse en fonction des cinq éléments: humanité, planète, prospérité, paix et partenariat. On y trouve aussi une discussion des dimensions sociale, économique et environnementale du développement, l'accent étant mis sur la nécessité de créer des conditions permettant à la jeunesse d'être activement engagée dans la recherche des solutions requises.

VII. Énergie

Résolution 70/9

Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie

1. Demandes énoncées dans les paragraphes du dispositif

193. Dans le paragraphe 3 de sa résolution 70/9, la Commission a décidé de convoquer le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel en 2018.

194. Dans le paragraphe 4 de sa résolution 70/9, la Commission priait la Secrétaire exécutive:

a) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique, et du Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018);

b) De procéder à un examen périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, sur la base des informations fournies volontairement par les membres et les membres associés, ainsi que par les organisations internationales qui collaborent au processus;

c) D'entreprendre, dans les meilleurs délais, les préparatifs nécessaires à l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, notamment en menant des consultations avec le Gouvernement des Tonga en vue de la tenue de la réunion;

d) De rendre compte, à sa soixante-treizième session, des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

195. En exécution de l'alinéa 4 a), le secrétariat a continué de faire de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique une priorité essentielle de l'orientation stratégique et du travail de la Commission.

196. Dans sa résolution 71/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, la Commission a créé le Comité de l'énergie adossé à un nouveau sous-programme. Le Comité de l'énergie a tenu sa première session du 17 au 19 janvier 2017 à Bangkok.

197. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale de l'ONU a approuvé la création de nouveaux postes et le transfert de postes existants au bénéfice de la nouvelle Division de l'énergie de la Commission en vue d'appuyer les activités de fond du sous-programme 9 (Énergie) du budget-programme approuvé pour la période biennale 2016-2017.

198. L'orientation stratégique du nouveau sous-programme est définie à partir des objectifs mondiaux et régionaux, notamment ceux fixés dans la Déclaration ministérielle et le Plan d'action, qui ont été approuvés par la Commission dans sa résolution 70/9 au titre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

199. La coopération régionale dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, et en particulier dans la réalisation de l'objectif de développement durable 7, sera au cœur du nouveau sous-programme sur l'énergie.

200. En exécution de l'alinéa 4 b), le Mécanisme de soutien à la mise en œuvre du Forum Asie-Pacifique de l'énergie a été établi dans le cadre d'un projet financé par le Gouvernement de la Fédération de Russie. Ce projet a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action et à l'examen périodique des progrès accomplis dans cette mise en œuvre. Le Mécanisme comporte trois volets: le Portail Asie-Pacifique de l'énergie; les concertations sur les politiques; et l'analyse et l'établissement de rapports. Ses activités sont axées sur la recherche de solutions aux problèmes et devraient aboutir à des initiatives multilatérales de politique générale.

201. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie¹⁸ est une plateforme en ligne sur les données et politiques, conçue pour rendre plus accessibles les informations de la Commission relatives à l'énergie et à en accroître l'exploitation dans la région, de manière à contribuer à la recherche, à l'analyse et à la prise de décision. Le Portail recueille et intègre les données provenant de l'Agence internationale de l'énergie, de la Banque mondiale, de l'initiative Énergie durable pour tous, du Fonds monétaire international, de l'Agence d'information sur l'énergie des États-Unis, de la base de données Comtrade de l'ONU, de Bloomberg ainsi que d'autres prestataires de données

¹⁸ www.asiapacificenergy.org.

aux niveaux mondial et régional portant sur l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables les courants commerciaux, les subventions, les investissements et autres. Il constitue une plateforme interactive permettant de visualiser facilement les données et de produire rapidement des graphiques analytiques à partir de données complexes. Il contient également une base de données recensant les politiques menées dans 58 États membres, établie à partir de centaines de sites Web officiels. Il permet d'accéder aux textes complets de plus de 2500 documents de politique générale et programmes qui sont analysés de manière à dresser un tableau intersectoriel des politiques menées dans la région

202. Le volet « concertations » comprend les sessions annuelles de la Concertation sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique qui porte sur la recherche de solutions aux problèmes clés et aux défis émergents dans le domaine énergétique dans la région. Participent habituellement à cette concertation les décideurs, les spécialistes et autres acteurs concernés, notamment des représentants d'instituts de recherche ainsi que des organisations du secteur privé et de la société civile. Elle s'articule autour du *Rapport sur les tendances régionales dans le secteur de l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique*, dans lequel les tendances sont examinées et certaines thématiques analysées. Le Portail et le *Rapport sur les tendances régionales* facilitent les discussions tenues lors de la Concertation pour définir des domaines spécifiques et rechercher des solutions concrètes permettant de s'attaquer aux défis communs par la coopération régionale.

203. Le volet « analyse et établissement de rapports » comprend l'élaboration chaque année du *Rapport sur les tendances régionales dans le secteur de l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique*. Outre son importance pour les Concertations de politique générale, il donne des informations sur les principaux problèmes identifiés par les États membres. Le *Rapport sur les tendances régionales* permet de dégager des solutions susceptibles de résoudre les problèmes, en s'inspirant des bonnes pratiques appliquées dans la région. Il a été publié en 2015 et en 2016. L'édition 2016 donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans les 15 domaines énumérés dans le Plan d'action.

204. En réponse à la demande formulée dans l'alinéa 4 c), le secrétariat a entrepris les préparatifs nécessaires à l'organisation du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie à l'échelon ministériel sous la conduite de la Commission et du Comité de l'énergie et avec l'aide du Mécanisme de soutien à la mise en œuvre du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le secrétariat a eu des consultations avec le Gouvernement des Tonga et avec d'autres États membres concernant l'accueil du deuxième Forum.

205. La Secrétaire exécutive a confié au Directeur par intérim de la Division de l'énergie la coordination du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie et au Chef de la Division de l'administration celle des accords avec le pays hôte et des dispositions logistiques. D'autres discussions et consultations sur les préparatifs du deuxième Forum seront organisées avec les États membres.